PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE

5. REGLEMENT PIÈCE ÉCRITE

2. Annexe patrimoine

Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par délibération du Conseil de Territoire en date du 28 mai 2019



Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville



Noisy-le-Sec



Bagnolet / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Liste des bâtiments, ensembles et monuments protégés

LISTE DES BATIMENTS, ENSEMBLES ET MONUMENTS PROTEGES

BATIMENTS D'EXCEPTION	6
11, boulevard de la République	8
15, rue Abel Bonnevalle	
94 ter, rue Jean Jaurès	
Calvaire du boulevard de la République	
Calvaire rue de Brément (au croisement de la rue de Merlan)	
Ecole Carnot	
Ecole Maternelle de la Boissière	20
Eglise Saint Etienne	24
Hôtel de Ville	
1, rue Jean Jaurès	
11, rue Tripier	
Vierge rue du Parc	34
BATIMENTS REMARQUABLES	36
Médiathèque Roger Gouhier et Théâtre des Bergeries	38
1, rue Saint Jean	
3, avenue des Monteux	
3, rue Saint-Jean	
5, Avenue d'Alsace Lorraine/24 avenue Gallieni	
5, avenue de Bobigny	
5, avenue Victor Hugo	
5 bis, avenue de Bobigny	
10, avenue Marceau	
13, rue Dombasle	56
17, avenue des Monteux	58
20, rue Pierre Brossolette	
22, rue Pierre Brossolette	
25, rue du Parc	
27, boulevard Gambetta	
29, boulevard de la République	
29, boulevard Gambetta	
39, Avenue Hoche	
41, boulevard de la République	
45, boulevard Michelet	/6
46 bis, boulevard de la République	
47, boulevard Michelet	
49, boulevard Michelet	
50, rue Carnot	
53, rue Jean Jaurès	
58 et 58 bis, boulevard Gambetta	
60, boulevard Michelet	
62, boulevard Michelet	
64, boulevard Michelet	
82 bis, Boulevard Gambetta82, Boulevard Gambetta	
02, Douisvaiu Gaiinetta	90

LISTE DES BATIMENTS, ENSEMBLES ET MONUMENTS PROTEGES (suite)

	82 ter, Boulevard Gambetta	100
	87, rue Denfert-Rochereau	102
	89, rue Denfert-Rochereau	104
	94, rue Carnot	
	105, boulevard Michelet	
	147, rue Denfert-Rochereau	
	Ecole élémentaire de la Boissière	
	Halle, 46 avenue de Bobigny	
	Halle, rue de Paris	
	,	
E	NSEMBLES BATIS COHERENTS	118
	Rue Marcellin Berthelot	120
	36 et 38, avenue Marceau	
	Pierre Feuillère / Trois Bonnets	
	Allée des pavillons	
	Avenue Burger	
	Avenue des Monteux	
	Boulevard Michelet	
	Rue Lavoisier/Pierre Curie	
	Rue de la Renaissance Française – rue du Pressoir	
	Rue de Neuilly	
	1 too do 1 touring	





BATIMENTS D'EXCEPTION



11, boulevard de la République







QUALITE

Bâtiment d'exception ⊠	Bâtiment remarquable□	Ensemble bâti cohérent
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Common Année de construction : inconnue		Activités ☐ Equipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ En	tre deux guerres 🗌 💢 F	Reconstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à c	caractère uniquement in	formatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	Petit collectif	Collectif
Il s'agit d'une maison de 2 niveaux in percée de lucarnes à la jacobine.	nplantée à l'alignement av	vec une toiture en ardoise et en zinc
Cette construction en briques rouge es du bâtiment. Ce rythme est renforcé sobre des gardes corps, la gouttière e des trumeaux est à noter. L'encadre chaînages d'angle et le traitement du p	notamment par le jumela et les chevrons. Une certa ement des fenêtres est	age de certaines baies, le traitement ine régularité dans l'ordonnancement
Un volume se distingue nettement de métalliques en partie haute.	la construction avec un piç	gnon à redents orné de motifs floraux
Le côté très rectiligne du bâtiment est au dessus des linteaux métalliques, de de qualité.		
Un médaillon remarquable est localisé L'accès à l'habitation se fait par un per		

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment l'ordonnancement des ouvertures.

La clôture, bien qu'elle ne soit pas d'origine, devra conserver son caractère et les matériaux de structure : soubassement en maçonnerie et grille métallique.

La surélévation, les extensions ainsi que la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites. L'isolation par l'extérieur est proscrite.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique 🗌	

15, rue Abel Bonnevalle

AR 277





139 115
QUALITE
Bâtiment d'exception ⊠ Bâtiment remarquable ☐ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Equipement ☐ Année de construction : inconnue
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☒ Petit collectif ☐ Collectif ☐
La construction est en pierre meulière. Les ouvertures et les niveaux sont soulignées par des encadrements et des bandeaux enduits de ton clair.
Le bâtiment est couronné par un comble à la Mansart. Le brisis est recouvert d'ardoise et le terrasson en zinc. La ligne de bris est soulignée par une gouttière en fonte. Les lucarnes bombées participent à l'animation du couronnement du bâti.
Une corniche moulurée sobre assure la jonction entre le corps du bâtiment et le couronnement.
On note un certain ordonnancement vertical au niveau des baies accentué par l'encadrement régulier en enduit clair en contraste avec les murs pleins en moellon.
Les fenêtres, originellement en bois, sont munies de gardes corps en ferronnerie posés en applique et de persiennes métalliques.
Le soubassement en moellon alignées sur deux ou trois rangées, suit la pente de la rue, et ponctué par des soupiraux, confère une horizontalité du bâti. Ce traitement est repris au niveau du mur bahut de la clôture surmontée d'une grille façonnée en ferronnerie.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur.

Les travaux effectués devront rechercher une restitution originelle notamment au niveau du traitement des fenêtres sans création d'imposte.

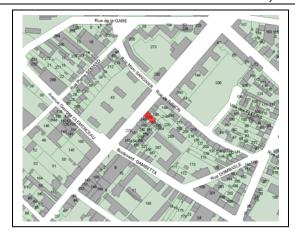
Dans le cadre d'un éventuel projet de réhabilitation, les ouvrants seront composés d'un vitrage d'un seul tenant et muni de petits bois horizontaux posés en relief dans les parties haute et basse. Les soupiraux ne pourront être obturés.

Les travaux portant sur la clôture seront réalisés dans une logique de restauration à l'identique.

L'isolation par l'extérieur, les extensions, la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique	

94 ter, rue Jean Jaurès





QUALITE
Bâtiment d'exception ⊠ Bâtiment remarquable ☐ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Autre ☐ Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1913
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif Collectif
La construction est réalisée à l'alignement. Elle comprend un sous-sol et 2 niveaux ainsi qu'un comble aménagé.
Construction en briques avec un jeu de modénatures alliant la brique et la pierre qui met en valeur la trame du bâtiment soit deux grandes ouvertures principales de part et d'autre de l'accès principales celui-ci étant surmontée d'une baie plus petite. Un médaillon richement sculpté en pierre habille également cet accès. Deux ouvertures rehaussées d'un fronton situées dans les combles viennent dans l'alignement des baies majeures.
Les linteaux métallique habillés de fleurs sont apparents au rez-de-chaussée contrairement aux étages supérieurs. Une ornementation florale en pierre est située en partie haute de chaque baie.
Les modénatures les plus claires tendent à souligner l'horizontalité du bâtiment.
La présence de pavés de terre tout autour de la porte laisse entrevoir les modifications apportées.
L'ensemble des huisseries a été déposé au profit de nouvelles en PVC. Les garde-corps en ferronnerie demeurent.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur le bâtiment seront effectués dans un soucis de restauration.
Considérant l'exceptionnelle qualité du bâti et sa forte visibilité sur la Rue Jean Jaurès, l'isolation par l'extérieur, la surélévation, la démolition totale ou partielle, sont interdites.

Historique 🛚	Culturel ☐	Ecologique	

Calvaire du boulevard de la République





QUALITE

Bâtiment d'exception ⊠	Bâtiment remarquable□	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mix Habitat individuel ☐ Co	_	Activités Equipement
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐	Entre deux guerres R	econstruction
DESCRIPTION DU MONUMEN Pavillonnaire ☐ Maison de ville		nformatif) Collectif
	plein au milieu de la Gran	n souvenir de la croix très ancienne, de Rue du Hameau de Merlan et risée accidentellement en 1894.
MESURES DE MISE EN VALE	JR	
d'un déplacement dans le cadre	d'un projet de ré-aménager	être démoli mais pourra faire l'objet ment impactant le boulevard de la echéant, faire l'objet de mesures de
Historique ⊠ Culturel □	Ecologiqu	ue \square
stsquo 🖂	_00109141	

Calvaire rue de Brément (au croisement de la rue de Merlan)





CHALITE

QUALITE		
Bâtiment d'exception ⊠	Bâtiment remarquable□	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
<u>—</u>	<u>—</u>	ctivités □ quipement □
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle [Industrielle [☐ Entre deux guerres ☐ Re	econstruction Inconnue
DESCRIPTION DU MONUMI	ENT (à caractère uniquement in	formatif)
Pavillonnaire	ille Petit collectif C	Collectif
procéder à l'enlèvement des cro	oix et calvaires élevés sur la voie p	ité moins une abstention, fit aussitôt ublique (12 août 1896). Furent ainsi ément et la croix des petits Noyers,
désaccord se produisit dans le exécuter dans la commune, la nouvelles élections générales e majorité considérable. »	sein du conseil au sujet d'un pro a plupart des conseillers prirent envoyèrent à la mairie une liste a	lorsque quelques mois plus tard un ogramme d'ensemble de travaux à prétexte pour démissionner et de dverse, élue tout entière avec une
extrait de l'ouvrage de M. Hectol	r Espaullard, "Noisy le sec, village	neureux, viile iviartyr
	a délibération prise le 12 août 189	té érigé sur un terrain particulier en 96 par la municipalité de l'époque. Il

MESURES DE MISE EN VALEUR

En raison de la signification historique, ce patrimoine ne pourra être démoli mais pourra faire l'objet d'un déplacement dans le cadre d'un projet de ré-aménagement impactant la Rue de Brément. Il devra être conservé en l'état et pourra, le cas échéant, faire l'objet de mesures de restauration.

Historique ⊠	Culturel ☐	Ecologique	



Ecole Carnot

AG11





QUALITE			
Bâtiment d'exception ⊠	Bâtiment remarquable□	Ensemble bâti cohérent 🗌	
OCCUPATION			
_		Activités □ Equipement ⊠	
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐	Entre deux guerres	Reconstruction Inconnue	
DESCRIPTION DU BATIMENT	Γ (à caractère uniquement in	nformatif)	
Pavillonnaire	e ☐ Petit collectif ☐	Collectif	
	s de la compagnie des chemin	ettre la construction de logements en is de fer de l'Est et leurs familles, à la	
son nom et en ouvrant un square,	également à son nom, en 189	la ville l'honore en baptisant la rue de 8. plus tard. Il s'agit de l'école Carnot.	
Ce bâtiment, formant un T coupé à son extrémité, est implanté en partie à l'alignement (pour son entrée), et en retrait (pour les parties latérales), ce qui permet l'implantation de deux petits jardins donnant à l'ensemble, vue depuis la rue, une symétrie plaisante.			
Cette symétrie axiale, qui imposi des éléments de la façade.	e une certaine monotonie mo	numentale, s'apprécie sur l'ensemble	
est en grand partie identique (bi	riques ocres et grises, le derr ter de manière différenciées	raitement de façade des trois niveaux nier étage connaît toutefois quelques les ouvertures, et notamment les	

Au rez-de-chaussée, les ouvertures sont réduites et formées de fenêtres à croisillons ornées de linteaux classiques. Au premier étage, les ouvertures s'élargissent, les modénatures deviennent plus complexes. Ici, l'éclairement des pièces de travail semble avoir été privilégié. Au dernier étage, les baies redeviennent plus petites, la façade plus riche.

Le parfait ordonnancement assoit la monumentalité du lieu.

Le jeu de polychromie des briques en façade, et la variété des modénatures et des ornementations incite donc le passant à apprécier l'ambivalence du lieu : simplicité des formes, complexité architecturale.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Sur la base des éléments mentionnés plus hauts dans la présente fiche, c'est avant tout la forme architecturale et le choix des matériaux qui devront être préservés et mis en valeur sur cet équipement.

Tout en permettant les nécessaires ajustements permettant de garantir dans le temps les bonnes modalités d'accueil du public, en termes d'accessibilité comme de sécurité, les éventuelles modifications apportées au bâtiment devront respecter la lecture architecturale et urbaine évoquée au précédent paragraphe et notamment :

- les principes d'ordonnancement et l'ensemble des modénatures des façades
- la symétrie de traitement.

Les aménagements de l'espace public devront permettre une mise en valeur de l'apport du volume à l'espace urbain et respecter la lisibilité de l'équipement pour la population.

L'équilibre et l'alternance dans le choix des matériaux ne devront pas être rompus. Les extensions sont possibles.

La surélévation, l'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle sont interdites.

Historique ⊠	Culturel □	Ecologique □
•		

Ecole Maternelle de la Boissière

BE210









QUALITE

Bâtiment d'exception ⊠ Bâtiment remarquable ☐ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Equipement ☒ Année de construction : 1933
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☒ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☐ Petit collectif ☐ Collectif ☐
La Maternelle Boissière a été édifiée durant la période de l'Entre-Deux Guerres et ouverte en mars 1934. Son édification participe à une logique de création de nouveaux groupes scolaires dans des quartiers plus excentrés du Centre-Ville au sein desquels la population noiséenne s'accroît particulièrement entre 1918 et 1939.
Le traitement architectural de cet équipement renvoie immédiatement à des sentiments de solennité et de monumentalité animée, dont les façades Sud et Sud-Est sont les meilleures représentantes.
L'aspect rectiligne propre à l'architecture Art-Déco de ces deux façades est habilement atténué par le traitement d'angle de ces deux façades, en arc de cercle, qui constitue la véritable façade urbaine de cet équipement. Le linteau de l'entrée de cette façade, traité sous la forme d'une plaque d'aspect lisse sur laquelle est inscrite le nom de l'école, le nom de la Ville, ainsi que la devise républicaine, est d'une taille remarquable tout en restant élégant. Ce linteau participe grandement à la lecture institutionnelle de la construction.
Le choix du matériaux principalement utilisé, la brique, confère une couleur chaude au bâtiment qui contribue à sa visibilité. L'aspect visuel traduit un travail appliqué et rigoureux sur la base de matériaux nobles, hier comme aujourd'hui. Les subtiles nuances de couleur entre les briques donnent, pour qui prend un peu de recul, un aspect presque granuleux à l'ensemble.
Le bâtiment est coiffé d'une corniche marquée, épousant à la fois les façades linéaires et le traitement d'angle arrondi. Sa visibilité est renforcée par la présence d'un bandeau qui souligne ostensiblement la pose du toit. Ce traitement du haut de façade vient conforter l'assise du bâtiment.
Les ouvertures sont traitées avec simplicité pour les fenêtres, pour lesquelles seul un appui apparaît. La porte de la façade Sud-Est est traitée elle aussi sur la base de l'arrondie venant en écho au traitement de l'angle. La verticalité des ouverture de l'angle est renforcée par la présence de croisées.
L'ensemble de ce traitement transmette un sentiment de solennité, en ce que l'école est le lieu de la formation à la République, mais également de chaleur, en ce qu'une école doit pouvoir attirer les enfants dont elle doit contribuer à l'éducation. Disposant d'une bonne visibilité du domaine public grâce à la présence d'une placette à l'angle du Boulevard de la Boissière, de la Rue des Processions et de la Rue de la Dhuys, le traitement architectural de l'ensemble se livre au passant pour rappeler l'institution, sa fonction sociale mais également son accessibilité.

MESURES DE MISE EN VALEUR

façades traitées en br lecture architecturale r	ique ne pourront su mentionnée dans le	t les premiers éléments de qualité de cet équipement. Les ubir de modification en ce qu'elles viendraient perturber la paragraphe précédent. Au surplus, les éléments de toiture maternelle Boissière ne pourra faire l'objet de surélévation.	
Sans porter atteinte à l'harmonie générale du volume, quelques modifications pourront, selon le cas, être apportées au traitement des pignons disposant d'un caractère moins remarquable.			
Le volume d'ensemble devra donc être conservé. La démolition, même partielle, de la façade est interdite de même que l'isolation par l'extérieur.			
Historique ⊠	Culturel	Ecologique	

Eglise Saint Etienne

S133





QUALITE

Bâtiment d'exception ⊠ Bâtiment remarquable ☐ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1823 sur la base de colonnes édifiée au XVIe Siècle. Restauré en 1991.
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif) Pavillonnaire
L'Eglise Saint-Etienne a été édifiée en 1823 sur l'emplacement de deux édifices cultuels historiques : un lieu de culte dédié à Saint-Étienne dont la construction est estimée au Xème siècle, puis une église datant du XVIème siècle puis détruite à l'occasion de la Révolution Française.
Bien que très inspirée dans sa composition des formes modernes du XXème siècle, l'église Saint- Etienne constitue également un témoignage du passé en ce qu'elle intègre à sa construction des éléments datant de l'édifice du XVIème siècle : les deux colonnes présentes en façade et soutenant le porche d'entrée et une clé de voûte à l'intérieur de l'édifice.
Deux niches présentes en façade du bâtiments accueillaient autrefois deux statues aujourd'hui déplacée au sein de l'édifice : la première représentant Saint-Etienne, premier martyr de la Chrétienté, et la seconde Saint-Vincent, saint patron des vignerons, en hommage au passé viticole de la commune.
Témoignage important d'un fait essentiel dans l'histoire de la Ville de Noisy-le-Sec, l'Eglise Saint- Etienne est grandement endommagée à l'occasion du bombardement de la ville le 18 Avril 1944. Bien que le clocher soit détruit, les cloches en bronze ne subissent que peu de dommage. Afin de témoigner de ces évènements et d'exposer ces pièces à la population et aux fidèles, ces quatre cloches sont installées à proximité de l'église, sur un promontoire engazonné.

La situation de l'église Saint-Etienne, à mi-chemin entre l'Hôtel de Ville et le Centre Administratif, offre à la fois un contraste dans la forme architecturale mais également une cohérence dans la constitution d'une centralité de lieux ouverts au public, dont les fonctions restent néanmoins éminemment différentes.

MESURES DE MISE EN VALEUR

D'un point de vue patrimonial, l'Eglise Saint-Etienne est avant tout un lieu témoignant du passé et de l'histoire de la Ville. Les vestiges des précédents lieux de culte en sont un composant essentiel. Cet édifice disposant d'une cohérence d'ensemble dans sa forme architecturale, aucune modification ne devra y être apportée. Au surplus, les éléments historiques constitutifs de ce lieu de culte devront être sauvegardés, entretenus et mis en valeur, en ce qu'ils constituent des éléments inaliénable du patrimoine historique, culturel et religieux de la Ville de Noisy-le-Sec.

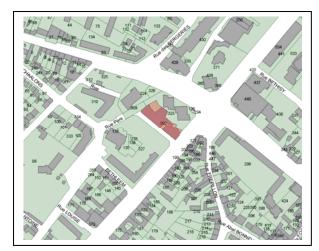
Les cloches en bronze présentées à proximité de l'église devront également faire l'objet d'un soin tout particulier, être entretenues et valorisées dans leur perception du domaine public, des équipements et des habitations entourant cet édifice. Elle constitue un élément de repère visuel au sein du quartier Centre-Ville Mairie, une respiration dans la constitution de l'espace public et un objet de témoignage de l'histoire de la Ville.

Les espaces végétalisés entourant l'église et les cloches devront être sauvegardés et mis en valeur, sans venir perturber la lisibilité de ces deux éléments.

Historique 🖂	Culturel ☐	Ecologique	

Hôtel de Ville

S302





QUALITE

Bâtiment d'exception ⊠	Bâtiment remarquable□	Ensemble bâti d	cohérent 🗌
OCCUPATION			
Habitat collectif		Activités	
Habitat individuel ☐ Comm	erce 🗌	Equipement 🖂	
Année de construction du 1 ^{er} bâtiment	(aujourd'hui détruit): 1846	3	
Architecte : Lequeux			
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Er	ntre deux guerres 🗌 🔠	Reconstruction	Inconnue
DESCRIPTION DU BATIMENT (à c	caractère uniquement in	formatif)	
Pavillonnaire	Petit collectif ☐	Collectif	
La Mairie de Noisy-le-Sec se déploie s			oulent les conseils

Le premier bâtiment, côté Est, accueille notamment la salle des mariages où se déroulent les conseils municipaux.

Celui-ci se déploie perpendiculairement à la rue Anatole France, avec une entrée principale orientée au Sud-ouest. Cette entrée constitue le parvis des mariages. Il dispose de trois niveaux distincts (rez de chaussée, premier étage et mansarde aménagée),

Le procédé de parement des façades donne un aspect brut à l'édifice.

Néanmoins, cette vision est nuancée par un travail précis sur le traitement des ouvertures et sur les différents principes d'ornementations.

Le principe d'ordonnancement des ouvertures est le même entre le rez-de-chaussée et le premier étage : les baies sont disposées parallèlement et à intervalle régulier. Pour autant, au rez-de-chaussée les baies sont encadrées de modénatures travaillées, tandis qu'elle semble beaucoup plus simple au 1^{er} étage. Elles sont toutefois ornées au dessus des linteaux par des frontons surbaissées.

Le porche est orné d'un portail métallique noir et agrémenté sur le linteau de lettres dorées indiquant la dénomination du lieu : « Hôtel de Ville ». Ces deux éléments apportent un agréable contraste de matériaux et de couleurs.

Le second bâtiment, située à l'ouest du porche et communicant avec le bâtiment originel a été construit durant l'Entre Deux Guerres. Il se déploie principalement sur la place du maréchal Foch. De morphologie R+2+mansarde aménagée, un élément se distingue néanmoins par sa hauteur imposante. Il s'agit du clocher où se situaient l'ancienne horloge.

L'usage, principal, de briques de couleurs marron est représentatif de sa période de construction.

L'intérieur de la Salle des Mariages est un élément particulièrement remarquable. Aménagée en 1906, par l'architecte Charles Barrois, c'est d'abord une salle des fêtes. De style néoclassique (à la mode à la fin du XIXe siècle), elle est décorée de moulures, de pilastres et guirlandes en stuc.

Au début du siècle, le département de l'ancienne Seine va apporter une attention toute particulière à la décoration intérieure des mairies en organisant des concours. Quatre artistes vont être primés en participant à sa décoration picturale.

Elle se compose d'une part d'allégories (la musique, la danse) et d'autre part de scènes de la vie quotidienne à Noisy (le canal, les maraîchers...).

MESURES DE MISE EN VALEUR

La façade donnant sur la Place du Maréchal Foch ainsi que la partie de façade donnant sur la Rue Anatole France, au droit de la voirie, devront être conservées et mises en valeur. A ce titre, ces façades ne pourront faire l'objet d'une démolition, même partielle. L'isolation par l'extérieur y est interdite. Les extensions et surélévations sont néanmoins possibles si elle ne contrarient pas l'articulation de ces façades.

La verrière donnant sur la Salle des Mariages devra être préservée et mise en valeur.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique	

Noisy-le-Sec devient une commune dotée d'une municipalité à la Révolution. Pierre-Marcel Cottereau est le premier maire. Mais jusqu'en 1820, aucun bâtiment n'est prévu. Les Conseils municipaux se tiennent au domicile des maires.

A partir de 1833, plusieurs maisons vont être louées ou achetées à cet effet. Ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que la construction d'une véritable mairie va être réalisée.

La mairie en 1846

Construit 14, rue du Goulet, en 1846 par l'architecte Lequeux, le premier bâtiment de mairie (comportant deux étages) donnait sur la place Jeanne-d'Arc. Noisy-le-Sec ne comptait alors que 1 983 habitants.

La mairie en 1890

En 1889, pour faire face à de nouveaux besoins, on procède à un agrandissement du premier bâtiment. Prolongé d'une travée supplémentaire rue du Goulet, il est surtout doté d'un nouveau corps de bâtiment à l'arrière qui permet l'ouverture d'un accès sur l'ancienne place de la mairie aujourd'hui place du Maréchal-Foch.

La mairie en 1909, escalier d'honneur

Le bâtiment est de nouveau aménagé en 1906. L'aile arrière est prolongée et l'on agrandit la salle des Mariages. Pourvue d'un balcon et d'une verrière, on y accède par un escalier d'honneur richement travaillé.

Le campanile

Le premier campanile fut érigé au centre du bâtiment. Détruit, il est reconstruit à l'angle de la mairie lors de la construction d'une aile supplémentaire en 1906.

Les cadrans d'horloge sont répétés sur chaque face. Il disparaîtra en 1970 lors de la destruction du premier bâtiment de la mairie

La mairie en 1933

1933 voit la construction d'une "mairie annexe" dans le prolongement des anciens bâtiments sur l'emplacement de l'ancien commissariat.

Le bombardement

Le 18 avril 1944, le bombardement allié provoque des destructions très importantes sur l'ensemble de la ville.

La salle de spectacle (salle Louis Jouvet) est éventrée. Noisy-le-Sec restera la ville la plus sinistrée du département de la Seine.

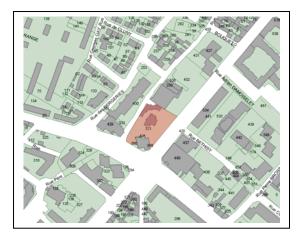
La salle de spectacle sera reconstruite "à l'économie" pour ne pas entamer les fonds nécessaires à la reconstruction de logements.

La mairie en 1970

En 1970, on démolit le bâtiment originel pour procéder à l'agrandissement de la rue Anatole-France.

1, rue Jean Jaurès

V371





QUALITE

composée de brique de Paris.

Bâtiment d'exception ⊠	Bâtiment remarquable□	Ensemble bâti cohérent □		
OCCUPATION				
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Comm Année de construction : 1880	erce 🗆	Activités ☐ Equipement ☐		
EPOQUE SUPPOSEE				
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☒ Er	ntre deux guerres	Reconstruction		
DESCRIPTION DU BATIMENT (à c	caractère uniquement in	nformatif)		
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □	Petit collectif	Collectif		
Ce monument a accueilli différentes ac	tivités depuis sa construc	tion en 1880.		
Le futur architecte de l'hôtel de ville réunit, à travers cette construction, les meilleures conditions d'hygiène et de confort. Le style architectural est inspiré du XVIe siècle.				
Le bâtiment, construit pour un notaire à la fin du XIXe siècle et propriété communale en 1914 servira d'hôpital militaire. Plus tard, il abrite le centre des impôts, un cours d'apprentissage et en fin la justice de paix.				
Pius tard, ii abrite le ceritre des impots,	un cours a apprentissage	e et en im la justice de paix.		
En 1950, la bibliothèque municipale y prend place dans deux petites pièces. Pendant les années 1990, un projet pour la construction de nouveaux équipements culturels comprend la création d'une médiathèque, ouverte en 1997, d'une galerie d'art contemporain en 1999 et d'une salle de spectacle en 2000.				
Les espaces d'exposition de La Galerie sont répartis en quatre salles situées au rez-de-chaussée, et les bureaux du service municipal de la culture sont au premier étage. Les aménagements intérieurs et extérieurs ont été conçus par l'architecte Yann Brunel.				
L'utilisation de la brique et de la pie qualités esthétiques à ce bâtiment e bandeaux et du soubassement ainsi d	et rappelle le style Loui	s XIII. La finesse des modénatures,		

Les volumétries du bâtiment rappellent l'architecture des pavillons de chasse du XVIème siècle. Les nombreuses lucarnes (œil-de-bœuf, lucarne à pente) et tourelles démontrent la richesse du bâtiment et la recherche architecturale. Les aménagements récents, en particulier sur le confort intérieur n'ont pas dénaturé le parti pris architectural d'origine.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Le bâtiment situé entre la médiathèque et une tour d'habitation, deux bâtiments de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, est peu visible dans l'espace urbain. Les évolutions d'aménagement de l'espace public ou de la configuration urbaine chercheront donc à conforter une perspective sur la façade du bâtiment.

Les nouvelles constructions seront autorisées dans la mesure où elles ne porteront pas atteinte à la perception du principe volumétrique global du bâtiment. Par ailleurs, il sera préconisé un rappel des matériaux utilisés (brique, pierre ou ardoise) ou rompant totalement avec l'existant dans un esprit contemporain.

L'isolation par l'extérieur, la surélévation, de même que la démolition, partielle comme totale, sont interdites, ainsi que les extensions.

Historique 🛚	Culturel ⊠	Ecologique	

11, rue Tripier

S98





QUALITE

Bâtiment d'exception ⊠ Bâtiment remarquable ☐ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1896
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire
La structure d'accueil est composé d'un bâtiment monumental en forme de « U » côté rue Tripier qui forme l'accès principal au site.
De style néo-renaissance, ce bâtiment est édifié sur 4 niveaux et se caractérise par sa sobriété de traitement et sa grande régularité quant à l'ordonnancement des ouvertures (plus hautes que larges) organisé symétriquement de part et d'autre de l'imposante entrée principale légèrement en avancée.
Cette dernière se compose d'un perron, d'une marquise très ouvragée surmontée de deux vitraux jumelées et d'un jeu d'arc savamment organisé. Les redents en partie haute couronne cette avancée tout en rappelant la corniche moulurée qui sépare les étages courants du dernier étage.
Le rez-de-chaussée est traité à l'aide d'un bossage continu en opposition des étages courants qui ont un traitement plus lisse et animés par un encadrement des fenêtres légèrement en relief. Le positionnement des lucarnes-pignons respecte parfaitement l'ordonnancement des étages précédents. On peut également noter que les ouvertures ne possèdent pas de système d'occultation extérieur. Seul le 1 ^{er} étage possède des garde-corps. Ces dernières prennent la forme de simples lisses métalliques.
Des parties plus contemporaines viennent se greffer au bâtiment d'origine qui reprennent l'esprit architectural initial sans pour autant l'égaler.

Cet établissement est caractérisé également par une situation exceptionnelle, en plein centre ville au sein d'un parc arboré vaste et de qualité. On peut souligner que l'intérêt de cette construction ne repose pas uniquement sur le volet architectural mais également sur l'aspect paysager.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment principal seront à conserver et mis en valeur. Sa démolition est interdite, de même que la surélévation et l'isolation par l'extérieur. Les extensions sont possibles dans la mesure où elles ne contrarient pas les mesures de mise en valeur précédemment mentionnées.

L'espace vert situé au cœur de la propriété est un élément remarquable, faisant l'objet d'un classement, pour partie, au titre de la protection des espaces verts (L.123-1-5-7°). Les éventuels projets de réaménagement devront préserver les percées visuelles donnant sur l'avenue Hoche.

Historique
☐ Culturel ☐ Ecologique ☐

Détail : En juin 1896, les religieuses de la Congrégation Notre-Dame-des-Sept-Douleurs fondèrent à Noisy-le-Sec la Maison de Retraite Saint-Antoine-de-Padoue.

Appartenant à l'Association Louise GLAVIER, cet hospice de la proche banlieue de Paris put héberger jusqu'à 220 personnes âgées, et fut agréé en 1976 pour accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'Humanisation de 1984, entreprise par l'ARASSOC à Amiens, a permis la transformation des dortoirs en chambres collectives disposant de sanitaires, et la mise aux normes de sécurité de l'époque.

A partir de 1991, la maison de retraite est administrée par l'ARASSOC Île-de-France qui installe son siège à Noisy.

Avec une capacité de 156 places, dont 70 en section de cure médicale, l'établissement doit faire face à une forte demande d'accueil de personnes dépendantes ou désorientées pour lesquelles le maintien à domicile n'est plus possible : aussi une complète restructuration s'impose, dont le projet est inscrit au Contrat de plan État-Région et le permis de construire accordé en octobre 1999.

La maison de retraite Saint-Antoine de Padoue est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) depuis le 1er Juin 2008.





Vierge rue du Parc





QUALITE

Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable ☐ Ensemble bâti cohérent ☐

OCCUPATION

siècles.

Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☐	Mixte ☐ Commerce ☐	Activités ☐ Equipement ☐		
EPOQUE SUPPOSEE				
Pré-industrielle Industriell	le ☐ Entre deux guerres ☐	Reconstruction	Inconnue 🗌	
DESCRIPTION DU MONUMENT (à caractère uniquement informatif)				
Pavillonnaire Maison de	e ville Petit collectif	Collectif		
Au XVIII ^e siècle, un parc à l'a La rue Anatole France se non 1315, qui mène de Noisy à F		925. C'est un ancien che	min, attesté depuis	

MESURES DE MISE EN VALEUR

Du fait de son intérêt historique, la statue devra être préservée, protégée et mise en valeur. Elle pourra être déplacée, le cas échéant, dans le cadre d'un projet d'aménagement impactant la Rue Anatole France.

faite en 1850 par la famille Blanchetot, dont l'existence est attestée à Noisy-le-Sec depuis plus de cinq

Historique ⊠	Culturel	Ecologique	



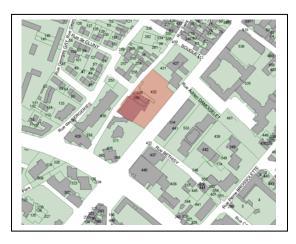
BATIMENTS REMARQUABLES





Médiathèque Roger Gouhier et Théâtre des Bergeries

V250, V338, V432





QUALITE		
Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable	
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☐	Mixte ☐ Commerce ☐	Activités □ Equipement ⊠
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrie Contemporaine (1998) Arch	elle	Reconstruction Inconnue
DESCRIPTION DU BATI	MENT (à caractère uniquement	informatif)
Pavillonnaire	de ville ☐ Petit collectif ☐	Collectif
deux équipements : la Méd	liathèque Roger Gouhier et le Thé	e complexe public accueille aujourd'hui âtre des Bergeries. Son implantation a te de la mairie, d'une véritable centralité
très largement ouvert au pu lieu des manifestations cult	blic. Le Théâtre des Bergeries, d'u	e autour de tous les supports culturels, ne capacité d'environ 500 places, est le ccueillir la logistique, le personnel et le le au sein de la Cité.
en terme de volume, l'ai différenciation de fonction e Bergeries, dans lequel l'acc	ticulation de cet Etablissement t d'utilisation entre la Médiathèque ueil de la population doit être plus d	nctionnalité. Bien que d'un seul tenant, Recevant du Public marque bien la lieu ouvert au public, et le Théâtre des organisé et canalisé. Symbole ou simple s marque néanmoins leur nécessaire

La lecture architecturale de ce bâtiment ne peut être comprise que dans son positionnement au sein de l'espace public situé entre la Rue Jean Jaurès et la Rue des Bergeries, et dans sa réponse à un autre équipement public : la Galerie (Centre National d'Art Contemporain). En réponse à cet édifice traditionnel et classique, le Théâtre et la Médiathèque présente un contraste assumé de modernité. A la géométrie plus angulaire et solennelle de son aîné, cet équipement met en avant des formes plus ondulaires participant à une lecture différentiée des plans horizontaux des formes urbaines environnantes.

Cet équipement présente un contraste assumé jusque dans le choix des matériaux utilisés pour sa construction, offrant une alternance entre le plein, symbolisant l'ancrage et la sanctuarisation du Savoir, offre un cadre de sérénité et de tranquillité aux utilisateurs de l'équipement, et le transparent, symbolisant l'ouverture et l'accessibilité de la Connaissance et permettant aux utilisateurs de garder, au sein de l'équipement, la perception du monde urbain et social qui l'entoure.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Sur la base des éléments mentionnés plus hauts dans la présente fiche, c'est avant tout la forme architecturale et le choix des matériaux qui devront être préservés et mis en valeur sur cet équipement. Tout en permettant les nécessaires ajustements permettant de garantir dans le temps les bonnes modalités d'accueil du public, en termes d'accessibilité comme de sécurité, les éventuelles modifications apportées au bâtiment devront respecter la lecture architecturale et urbaine évoquée au précédent paragraphe.

Les aménagements de l'espace public devront permettre une mise en valeur de l'apport du volume à l'espace urbain et respecter la lisibilité de l'équipement pour la population.

L'équilibre et l'alternance dans le choix des matériaux ne devront pas être rompus.

En conséquence, la démolition totale est interdite, de même que l'isolation par l'extérieur. Les éventuels travaux d'aménagement devront préserver et mettre en valeur les alternances de matériaux : brique, zinc, verre, ...

Historique ☐	Culturel ⊠	Ecologique

1, rue Saint Jean

X 97





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌		
OCCUPATION				
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Comm Année de construction : 1896		Activités Equipement		
EPOQUE SUPPOSEE				
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ E	ntre deux guerres ☐ R	econstruction		
DESCRIPTION DU BATIMENT (à Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □	•	ormatif) Collectif □		
Le bâti d'origine rural de cette pério d'une grande sobriété. La constructi porte cochère en bois.				
Ce type de bâti était localisé le long des voies de l'ancien bourg de Noisy et l'ancien bourg de Merlan. Les bâtiment de cette période connaissent un traitement des façades assez sobre : construction avec des matériaux locaux, en moellon de gypse recouvert d'un enduit en plâtre qui reste simple : soubassement, traitement de l'encadrement des baies simplifié et corniche et bandeau d'étage moulurés. A l'origine les menuiseries et volets sont en bois.				
La construction a une faible hauteur :	RDC+1+C			

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Des éventuels projets de modifications de la façade sur rue devront respecter l'utilisation de matériaux compatibles avec son aspect originel, et notamment l'utilisation du bois pour la porte cochère et les menuiseries.

De fait, la surélévation du bâtiment principal, ainsi que l'isolation par l'extérieur sont proscrites. Une extension, à l'arrière est possible.

Historique ⊠ Cultı	turel Ecolog	ique 🗌

3, avenue des Monteux

Z 57





Bâtiment d'exception	1 🗌	Bâtiment remarquable	Ensemble bâti og en semble bêti.	cohérent 🗌		
OCCUPATION						
Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☒ Année de construction		erce 🗆	Activités ☐ Equipement ☐			
EPOQUE SUPPOS	SEE					
Pré-industrielle 🗌 I	ndustrielle 🗵 En	tre deux guerres	Reconstruction	Inconnue 🗌		
DESCRIPTION DU	J BATIMENT (à d	caractère uniquement	informatif)			
Pavillonnaire ⊠ M	Maison de ville □	Petit collectif	Collectif			
Ce bâtiment d'habita surmonté d'un comb		etrait sur la parcelle se co	ompose d'un sous-so	I, de deux niveaux		
modénatures sont s corps et le balcon er	Construction en meulière avec un bandeau qui délimite le soubassement des étages courants. Les modénatures sont simples, utilisant la brique avec un jeu de couleurs rouge et blanc. Les gardes corps et le balcon en bois, les persiennes métalliques ainsi que les appuis de fenêtre blanc soulignent les différentes parties du bâtiment et renforcent ce jeu de polychromie. Le couronnement, d'un traitement plus sobre, laisse ressortir les éléments en bois de la toiture (
notamment les queu Le auvent couvert e	es de vache) bland en tuiles, fait un ra		situé dans l'angle fo	`		
La lucarne de gauc bâtiment.	he dite à la norm	ande contribue, avec le	balcon, à faire ress	ortir l'avancée du		

Le mur bahut en meulière est également surmonté d'une clôture métallique ouvragée et soutenue par des piliers traités en brique et doublée en partie par une haie végétale. Ces éléments renforcent le charme et l'intérêt de cette construction.

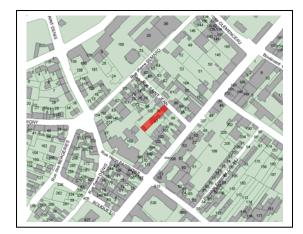
MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment est à conserver et à mettre en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un soucis de restauration. La maison ne pourra être surélevée. Une extension est possible dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins cette dernière ne devra pas compromettre le caractère remarquable de la construction initiale et devra s'insérer harmonieusement à la construction existante. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.

L'isolation par l'ext	erieur, ainsi que la dem	olition, meme partielle, sont proscrites.	
Historique ⊠	Culturel	Ecologique	

3, rue Saint-Jean

X 96





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	I Ensemble bâti cohérent □
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☒ Année de construction : 1896	Mixte	Activités ☐ Equipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle	⊠ Entre deux guerres □ □ □	Reconstruction Inconnue
DESCRIPTION DU BATIMEI Pavillonnaire ⊠ Maison de v	NT (à caractère uniquement ir rille □ Petit collectif □	nformatif) Collectif
d'une grande sobriété. La con	struction s'implante à l'aligneme une maison de ville qui regroup	res architecturaux très homogènes et ent. On accède à la propriété par une pe à la fois les bureaux d'une petite
Les bâtiment de cette période des matériaux locaux, en mo soubassement, traitement de	connaissent un traitement des fac pellon de gypse recouvert d'un l'encadrement des baies simpli series et contrevents persiennés	de Noisy et l'ancien bourg de Merlan. çades assez sobre : construction avec enduit en plâtre qui reste simple : ifié et corniche et bandeau d'étage sont en bois.

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Des éventuels projets de modifications de la façade sur rue devront respecter l'utilisation de matériaux compatibles avec son aspect originel, et notamment l'utilisation du bois pour les menuiseries.

De fait, la surélévation du bâtiment principal, ainsi que l'isolation par l'extérieur sont proscrites. Une extension, à l'arrière est possible.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique	

5, Avenue d'Alsace Lorraine/24 avenue Gallieni

E225





QUALITE
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable⊠ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Equipement ☐ Année de construction : inconnue
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☒ Petit collectif ☐ Collectif ☐
Il s'agit d'un pavillon, R+1+C, présentant deux façades visibles depuis l'espace public, l'une su l'avenue Gallieni (n°24) et l'autre sur l'avenue d'Alsace Lorraine.
Historiquement, l'avenue Gallieni était ponctuée par un front bâti de maisons de ville bourgeoises et de commerces, attestant ainsi du dynamisme économique de la ville, lié notamment à l'essor de chemin de fer à proximité.
La façade en brique, désormais implantée en front de rue suite à l'arrivée du tramway, es particulièrement soignée. Un corps central étroit et surélevé marque la symétrie. Une ouverture e plein cintre éclaire l'étage aménagé dans les combles. Les ouvertures, hautes et larges, sont toute coiffés de linteaux décorés de faïences bleu-ciel, et agrémentées de garde-corps en ferronneries. L travail des briques et notamment le motif de la corniche viennent d'autant plus animer la façade. Côt avenue Alsace Lorraine, le pavillon est plus sobrement décoré. La façade est recouverte d'un simple enduit. On retrouve néanmoins beaucoup d'éléments et de modénatures visibles sur la façade avant les linteaux décorés, le motif de la corniche en brique, des chaînes d'angle et piedroits en brique autour des baies et ferronneries (balcon et gardes corps).
Ce qui marque néanmoins ici est le caractère préservé de la façade sud du pavillon au cœur d'u véritable écrin de verdure à proximité immédiate des voies ferrées et de la gare.

La démolition totale est interdite, la démolition partielle est autorisée à l'exception de la façade principale côté avenue Gallieni.

Les modifications des matériaux et des modénatures des fenêtres (garde-corps, menuiseries, linteaux en faïences) ne sont pas autorisées sur l'ensemble du bâti. La façade en brique, côté avenue Gallieni, devra être conservée.

Les aménagements et extensions du côté de l'avenue Alsace Lorraine sont autorisées. Le caractère paysagé depuis l'avenue Alsace Lorraine devra néanmoins être préservé.

La surélévation est proscrite.

	Historique ⊠ Cu	ılturel 🗌 Ecol	ogique 🗌
--	-----------------	----------------	----------





QUALITE

l	Batiment d exception \square	Batiment remarquable	Ensemble bati d	onerent 🔲
_	OCCUPATION			
I	Habitat collectif ⊠ Mixte		ctivités 🔲	
١		merce 🗌 E	quipement 🗌	
l	Année de construction : inconnue			
	EPOQUE SUPPOSEE			
I	Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ E	Entre deux guerres 🗌 Re	econstruction	Inconnue
_	DESCRIPTION DU BATIMENT (à	a caractère uniquement info	ormatif)	
	Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	Petit collectif	Collectif	
	ك م كرينا م اللي مام مرموا مسر مسريال بالم مال كا	ا مام خصو مصورات الشام مام مراد	'avanua da Dabiar	

Il s'agit d'une maison de ville située à l'angle et à l'alignement de l'avenue de Bobigny et de la rue des Bergeries, elle est implantée dans la continuité de la maison située au n°5 bis.

Cette maison est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier niveau et d'un comble. Un bandeau sous la corniche agrémente sobrement la façade.

L'angle de la maison sur l'avenue de Bobigny et de la rue des Bergeries forme un pan coupé et présente ainsi trois façades sur le carrefour.

Celles-ci sont ainsi composées de plusieurs travées identiques avec de chaînages en pierre encadrant sur chaque façade des baies : deux travées avec quatre fenêtres dont deux à chaque niveau, côté rue des Bergeries, une travée avec une fenêtre à chaque niveau à l'angle ainsi qu'un chien assis qui le surplombe et six travées en deux parties symétriques avec fenêtres et portes d'entrée au centre côté avenue de Bobigny. Un oculus ovale est placé à chaque niveau dans la travée centrale entre les deux parties symétriques .Sur cette façade, ont été rajoutées récemment des ouvertures dans les combles sur l'ensemble des pans de la toiture.

Le niveau des fenêtres suit le dénivelé de la rue. Aussi, celles situées rue des Bergeries sont à un niveau assez bas sur le trottoir. Agrémentées de volets persiennés en PVC blanc, les ouvertures lui confèrent un aspect villageois mais néanmoins cossu.

Les façades sont en meulière et rythmées verticalement par des chaînes de refend blanches qui viennent encadrer chaque baie.

L'arrière de la maison donne sur un jardin arboré clos par un mur villageois plein, d'une hauteur d'environ 1,50 à 2 mètres.

A l'arrière, un vitrail remarquable est visible de la rue de Bergeries.

MESURES DE MISE EN VALEUR

De manière générale, il s'agira de conserver la composition de la façade en meulière rythmées par ses ouvertures et chaînes de refend blanches.

La surélévation ainsi que la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites. L'isolation par l'extérieur est proscrite.

Une extension à l'arrière de la maison est autorisée.

Le mur villageois devra être conservé.

Les volets devront obligatoirement être peint en blanc afin de ne pas rompre la cohérence avec les chaînes de refend.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique	

5, avenue Victor Hugo

AC178





QUALITE
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable⊠ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ⊠ Mixte □ Activités □ Habitat individuel □ Commerce □ Equipement □ Année de construction : 1905
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☐ Petit collectif ☒ Collectif ☐
A proximité du rond point du 11 Novembre 1918, au détour de la rue Victor Hugo, se situe un be immeuble du début du XXe siècle implanté à l'alignement. L'immeuble comprend un rez-de-chaussée, 2 étages et des combles. La façade sur la rue se déploie sur un linéaire conséquent composé de 5 travées, et présente une symétrie dont l'axe est situé à la verticale la porte d'entrée. Il dispose d'un parfait ordonnancement des différentes ouvertures. Cette symétrie s'appuie également sur la disposition des deux chiens-assis, aux extrémités de la construction.
Le dimensionnement des baies témoigne de l'effort important en terme d'hygiène et de salubrite publique, rompant de fait avec de nombreux bâtiments de l'époque pré-industrielle qui s'efforçaient de limiter au maximum les déperditions de chaleur au détriment de l'ensoleillement.
Les matériaux constructifs de la façade, principalement en brique de couleurs claires, renden ostensiblement visible l'époque de construction dudit bâtiment.
Les détails, les modénatures sont soignés : un jeu de briques en alternance rouge et beige anime le mur et souligne, par des linteaux cintrés, les ouvertures. Celles-ci sont encadrées par des sommiers en pierre de chaque côté et des piédroits en brique rouge. Un trait fin en céramique bleu égalemen cintré met en valeur le linteau. La qualité de ce dessin apportent une véritable identité et un contraste agréable à cet immeuble. Les gardes-corps en ferronnerie parachèvent l'œuvre que constitue cet édifice.

L'identité de ce bâtiment est intimement lié à sa façade et à son animation tout à fait spécifique et exceptionnelle. Associée au volume générale de la construction, la façade participe fondamentalement à l'harmonie architecturale d'ensemble de l'immeuble.

Les matériaux constitutifs de la façade devront être préservés et restauré si besoin avec le plus grand soin. Plus particulièrement, les modifications altérant le dessin des linteaux, des modénatures et des ferronneries seront proscrites et seuls les travaux permettant une mise en valeur de ces éléments pourront être envisagés.

Les fenêtres et porte en bois sont à maintenir ou à remplacer à l'identique.

Le principe des persiennes métalliques devra être maintenu.

Sa démolition est également interdite, de même que l'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber la cohérence d'ensemble.

Les extensions à l'arrière du bâtiment principal sont autorisées.

Historique $oxtimes$	Culturel	Ecologique

5 bis, avenue de Bobigny

U38





QUALITE		The state of the s		
Bâtiment d'exception ☐	Bâtir	nent remarquable	Ensemble bâti	cohérent 🗌
OCCUPATION				
Habitat collectif ⊠ Habitat individuel □ Année de construction :	Mixte [Commerce [inconnue		Activités ☐ Equipement ☐	
EPOQUE SUPPOSE	≣			
Pré-industrielle ☐ Indu	ıstrielle 🛛 🛮 Entre de	eux guerres 🗌	Reconstruction	Inconnue 🗌
DESCRIPTION DU B.	`	tère uniquement	informatif) Collectif	
Cette maison de ville e maison située au n°5. E composent sa façade. Cette maison est compo agrémente sobrement la Celle-ci est ainsi compo porte d'entrée située en A gauche, à la limite de viennent éclairer probable. Agrémentées de volets d'entrée, les ouvertures La façade est en meulié	Elle présente en effe osée d'un rez-de-cha a façade. osée de cinq fenêtre son centre. e la maison voisine, l element la cage d'esc persiennés en bois p lui confèrent un aspa	t une même volui aussée, d'un pren es réparties à cha a façade est perc calier. eint en blanc, exc ect villageois mais	métrie, même structunier niveau et d'un conque niveau et qui vi née à chaque niveau ceptée une fenêtre au s néanmoins cossu.	re et matériaux qui omble. Un bandeau ennent encadrer la d'œils de bœuf qui dessus de la porte
viennent encadrer chaqu		alement par des t	Grames de refella er	i pierre bianone qui

De manière générale, il s'agira de conserver la composition de la façade en meulière rythmées par ses ouvertures et chaînes de refend en pierre blanche.

La surélévation ainsi que la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites. L'isolation par l'extérieur est proscrite.

Une extension à l'arrière de la maison est autorisée.

Les volets devront obligatoirement être en bois peint en blanc afin de ne pas rompre la cohérence avec les chaînes de refend.

Historique ☑ Culturel □ Ecologique □				
	∐ictoriauo ⊠	<u> </u>	Ecologique 🗆	

10, avenue Marceau

AH52





QUALITE

Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable⊠ Ensemble bâti cohérent ☐

OCCUPATION

Habitat collectif ☐	Mixte	Activités	
Habitat individuel ⊠	Commerce	Equipement 🗌	
Année de construction : 1897			
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle Industrielle	⊠ Entre deux guerres □	Reconstruction	Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □

Ce pavillon bourgeois est situé en retrait de l'avenue et mis en valeur par un vaste jardin paysagé. Le volume visible depuis l'avenue est plutôt modeste et composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'une mansarde, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage étant ouvert d'une large baie.

Les principaux niveaux sont agrémentés de terrasses avec balustres classiques, et formant un porche au dessus du rez-de-chaussée.

Les chaînes de refend en brique rouge encadrent les travées et contrastent avec la couleur des façades en brique beige.

La clôture renforce la monumentalité du bâtiment.

La démolition totale du bâtiment est interdite. Les extensions sont possibles, si elles ne compromettent pas la visibilité du bâtiment principal depuis la rue. Isolation par l'extérieur interdite.

Dans le cadre d'un éventuel projet, l'aspect paysager devra être préservé et mis en valeur.

Dans le cas de rénovations, les matériaux rappelant les matériaux d'origine constituant la façade (bois, ferronnerie, pierre et brique notamment) devront être utilisés.

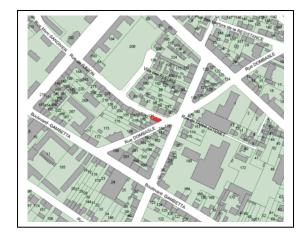
Surélévation interdite sur la façade principale.

Les caractéristiques de la clôture devront être conservées.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique	

13, rue Dombasle

Y 131





QUALITE		
Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Comme Année de construction : 1920 Architect	erce 🗌 Eo	ctivités □ quipement □
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Ent	tre deux guerres 🛛 💢 Re	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à c	·	,
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	Petit collectif (Collectif
Ce bâtiment d'habitation est situé à l'an	gle de la rue Dombasle et l	a rue de l'Union.
L'intérêt de cette construction réside ouverture et habillé d'un fronton sur céramique. Un motif décoratif en cim partie haute dans le pan coupé à l'angle	élevé qui couronne le bâ ient, terre cuite et céramiq	timent et d'une ornementation en
Cette construction en meulière comprer en briques soulignent le soubassemer corps des fenêtres du rez-de-chaussée l'ensemble du bâtiment. La frise est céramiques bleues. Une corniche den niveau du fronton dans le pan coupé.	nt et le couronnement du et forment un entablement composée de motifs recta	bâtiment. Ils englobent les gardes avec frise et corniche qui ceinturent ngulaires en brique encadrant des
Le traitement des baies est différent rehaussés de briques vernissées bla supérieur. En revanche, le traitement de Les menuiseries étaient, à l'origine, en l	nche à l'étage inférieur e es gardes-corps en métal e	t appareillage de brique à l'étage st identique.

La porte d'entrée au logement, surmontée d'une baie se distingue par un encadrement en ciment blanc travaillé qui renforce sa fonction d'entrée principale.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'identité de ce bâtiment est intimement lié à sa façade et à son animation tout à fait spécifique et exceptionnelle. Associée au volume générale de la construction, la façade participe fondamentalement à l'harmonie architecturale d'ensemble de l'immeuble.

Les matériaux constitutifs de la façade devront être conservés avec le plus grand soin. Plus particulièrement, les modifications des éléments constitutifs des linteaux, des modénatures et des ferronneries seront proscrites et seuls les travaux permettant une mise en valeur de ces éléments pourront être envisagés. Sa démolition est également interdite, de même que l'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation.

Dans la mesure du possible, les menuiseries en bois et les persiennes en métal devront être conservées ou remplacées par des éléments d'aspect identique.

Plus généralement, les travaux venant perturber l'animation de la façade et l'harmonie du volume ne pourront être autorisés. A ce titre, aucun percement ne sera autorisé sur la façade d'angle.

Historique 🛛	Culturel	Ecologique 🗌	

17, avenue des Monteux

Z 65





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent □
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Comn Année de construction : inconnue		ctivités 🔲 cquipement 🗆
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ E	ntre deux guerres Re	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à Pavillonnaire ☑ Maison de ville □	·	ormatif) Collectif
Il s'agit d'un bâtiment d'habitation imp deux niveaux surmonté d'un comble a		le qui se compose d'un sous-sol, de
Construction en meulière avec un to étant située en retrait.	it à deux pans avec une lé	gère avancée ; l'entrée du bâtiment
Le bandeau d'étage souligne la bi intéressant. On retrouve également soubassement mais aussi une rangé dessus du perron.	t un bandeau en brique	d'un seul rang pour souligner le
Des panneaux en faïence émaillés de façon très originale entre les aisseliers		ché par la gouttière, sont placés de

L'unité de ce bâtiment est renforcé par l'utilisation de la couleur avec un traitement identique des persiennes métalliques, les pièces de charpentes apparentes et les clés et sommiers au niveau des baies ainsi que la gouttière.

Le coloris rosé des boiseries des baies plutôt discret tend à consolider cet effet. On peut noter également l'utilisation de la céramique.

Le traitement de la clôture, utilisant les mêmes matériaux que l'habitation, concourt également au caractère unitaire de cette construction renforcé par une végétation luxuriante.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Pérenniser l'ensemble des modénatures et décors de façade.

Pérenniser les menuiseries bois (fenêtres et portes) et métalliques (volets et garde corps) en préservant leur nature et leur couleur.

La maison ne pourra être surélevée.

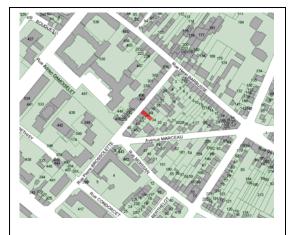
Une extension, à l'arrière, pourrait être envisagée dans le respect des dispositions du PLU en s'insérant harmonieusement dans le milieu environnant. Il sera possible de prévoir un projet contemporain de qualité.

L'isolation par l'extérieur ainsi que la démolition totale sont interdites. La démolition partielle est autorisée si elle préserve malgré tout le caractère architectural du bâtiment.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique		
Détail : Ce bâtiment de qualité témoigne de l'urbanisation passée de Noisy-le-Sec.				

20, rue Pierre Brossolette

AH41



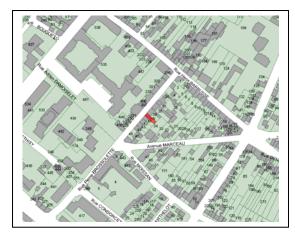


Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
		Activités ☐ Equipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle Industrielle		Reconstruction
DESCRIPTION DU BATIMEN Pavillonnaire Maison de vi	NT (à caractère uniquement in	formatif) Collectif
ensemble architectural homogère l'animation particulièrement rem La construction est en meulière	ne, la propriété sise 20 rue Pierr arquable et appréciable du doma e avec un appareil irrégulier so e de deux travées de baies enc	olette, avec lequel elle constitue un re Brossolette dispose d'une façade à aine public. uligné par des joints hexagonaux en cadrées par des pilastres en brique et
de céramiques bleu clair et jaun- floral est placée sous la cornich sont en bois, les volets métalliqu La composition du bâtiment avec	e. Une frise (partiellement altérée e et souligne la limite haute de les et les garde corps en ferronne c son dessin, ses couleurs et mo également en pierres meulières	

		décors de façade et notamment : dénatures et des ferronneries	
	alement interdite, de mo en perturber l'animation.	ême que l'isolation par l'extérieur et toute extens	ion
Plus généralement, le être autorisés.	s travaux dénaturant le d	essin de la façade et l'harmonie du volume ne pourr	ont
Historique ⊠	Culturel □	Ecologique 🗆	

22, rue Pierre Brossolette

AH40



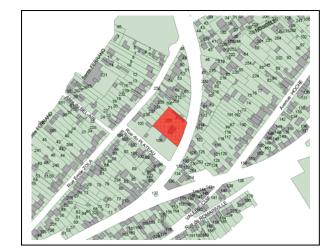


QUALITE				
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable⊠ Ensemble bâti cohérent ☐				
OCCUPATION				
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1880				
EPOQUE SUPPOSEE				
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐				
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)				
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☒ Petit collectif ☐ Collectif ☐				
Maison de ville jumelle du pavillon sis 20 rue Pierre Brossolette, avec lequel elle constitue un ensemble architectural homogène, la propriété sise 22 rue Pierre Brossolette dispose d'une façade à l'animation particulièrement remarquable et appréciable du domaine public.				
La construction est en meulière avec un appareil irrégulier souligné par des joints hexagonaux en ciment. La façade est constituée de 2 travées de baies encadrées par des pilastres en brique et séparées par de larges trumeaux.				
Par contraste mais en totale harmonie, les linteaux de fenêtres et de portes, cintrés, sont composés de céramiques bleu clair et jaune. Une frise (partiellement altérée) haute en céramique avec un dessin floral est placée sous la corniche et souligne la limite haute de la façade. A l'origine, les menuiseries sont en bois, les volets métalliques et les garde corps en ferronneries. La composition du bâtiment avec son dessin, ses couleurs et motifs est harmonieuse. Le soubassement de la maison, également en pierres meulières, assoit le bâtiment. Il est souligné par un bandeau en ciment et comprend un soupirail.				

Pérenniser l'ensemble des modénatures et les décors de façade et notamment : - les éléments constitutifs des linteaux, des modénatures et des ferronneries					
Sa démolition est également interdite, de même que l'isolation par l'extérieur et toute extension (surélévation) venant en perturber l'animation.					
Plus généralement, les travaux dénaturant le dessin de la façade et l'harmonie du volume ne pourront être autorisés.					
Historique ⊠	Culturel	Ecologique			

25, rue du Parc

P235







Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mix	rte 🗌 A	ctivités 🗌
Habitat individuel \square Cor	mmerce 🗌 E	quipement 🗌
Année de construction : 1910		
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☒	Entre deux guerres ☐ Re	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT	(à caractère uniquement info	ormatif)
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville	☐ Petit collectif ☐ (Collectif

Ce pavillon en meulière est situé au cœur d'un jardin paysagé composé d'arbres de très hautes tiges. Située sur une butte au bord de la rue du Parc, cette propriété forme une entrée majestueuse vers la future Base de Plein Air et de Loisirs. Elle offre en outre une vue spectaculaire sur la Plaine Ouest et plus bas, la Plaine de l'Ourcq.

Le pavillon est d'un volume plutôt important composé d'un bâtiment de forme rectiligne et longiligne. Sa façade est néanmoins relativement simple avec un travail des garde-corps en bois de couleur blanche.

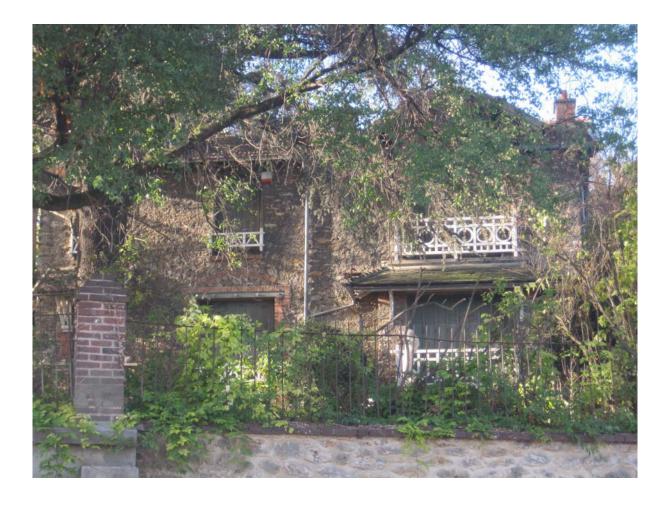
Le paysagement et la composition du parc par des arbres de haute tige devront être conservés. La démolition totale est interdite.

Les balustrades en bois devront être conservées.

Surélévations autorisées.

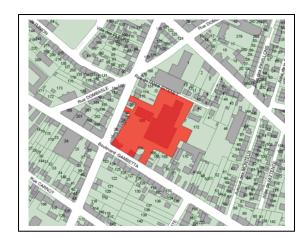
L'espace vert donnant sur rue devra être préservé, les arbres de haute tige conservés ou remplacés par des essences similaires.

Historique ⊠	Culturel	Ecologique 🗌	



27, boulevard Gambetta

Z188





QUALITE				
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable ☐ Ensemble bâti cohérent ☐				
OCCUPATION				
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1890				
EPOQUE SUPPOSEE				
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐				
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif) Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☒ Petit collectif ☐ Collectif ☐				
Il s'agit d'une partie du bâtiment formant l'angle entre l'avenue Gambetta et l'avenue Michelet. Occupée par l'association des Anciens Combattants, cette construction porte un témoignage commun mais de qualité de l'urbanisation de l'époque industrielle. Bâtiment de type R+1 en pierre meulière, avec des joints à l'origine composés de mortier de chaux. Mise à part la substitution des joints initiaux par du ciment gris, il n'a pas subit d'altération et garde de fait son charme originel. L'ensemble des éléments de modénature sont en briques, déployant un jeu de couleur rouge, vert et blanche permettant une animation de la façade bienvenue.				
Au dessus des ouvertures, les ornements de briques sur ciment forment un motif géométrique simple qui apporte néanmoins une agréable aération.				
Le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte concourent à animer de façon discrète la façade.				

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- le traitement de la façade en pierre meulière
- le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte
- l'ordonnancement des ouvertures

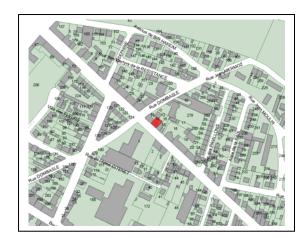
Une surélévation est possible, si cette dernière ne compromet pas le caractère remarquable de la construction initiale et si elle s'insère harmonieusement à la construction existante. Les extensions sont autorisées.

L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle, sont interdites.

Historique 🛚	Culturel	Ecologique

29, boulevard de la République

AB 14





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mix	te 🛛 Ad	ctivités 🗌
	mmerce 🗌 Ec	quipement 🗌
Année de construction : 1890		
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐	Entre deux guerres ☐ Re	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT	(à caractère uniquement info	rmatif)
Pavillonnaire	☐ Petit collectif ☐ C	Collectif 🖂
Bâtiment d'habitation implanté à l niveaux surmonté d'un comble non		composant d'un sous-sol, de cinq
	illon sculpté dans la pierre qui	la porte d'entrée. Cette dernière est i reprennent des motifs floraux. Le 1 ^{er} étage.
la polychromie assure l'animation de encadrements mais également par	du bâtiment. Un travail varié er r les demi-rosaces sculptées d s trumeaux et par des motifs ic	une tapisserie assez travaillée dont n pierre est visible à la fois sur les les consoles situées sous le grand dentiques (bien que plus petits) au
	reau du balcon filant et par les c le corps est identique suivant le et fenêtres sont en bois, les vole	ets sont métalliques.

L'ensemble	e des	modér	natures	et des	éléments	constructifs	du l	oâtimen	t sero	nt à	conserver	et m	nis en
valeur. Le	raval	ement	consist	era a	ı nettoyag	e hydrauliqu	ie de	e la pie	rre et	de	la brique.	Les	joints
dégradés s	seront	repris	suivant	la fini	ion d'origir	ne.							

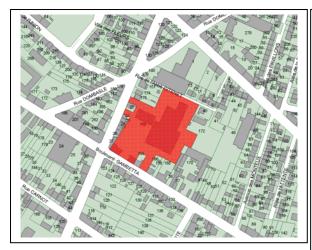
L'isolation par l'extérieur ainsi que la démolition totale ou partielle sont interdites.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du local commercial en rez-de-chaussée, la façade et la devanture devront être traitées selon une esthétique et des coloris en cohérence avec le reste de l'immeuble.

Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □	HISTORIONE IXI CHIINTEN	Historique 🖂	His

29, boulevard Gambetta







	Q0/12.1.2		
I	Bâtiment d'exception □	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent □
	OCCUPATION		
	Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☐ Comm Année de construction : 1890 Bâtiment communal accueillant une as	erce 🗌 E	Activités □ Equipement ⊠
	EPOQUE SUPPOSEE		
I	Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ En	ntre deux guerres F	econstruction Inconnue
	DESCRIPTION DU BATIMENT (à c	caractère uniquement inf	ormatif)
	Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	Petit collectif	Collectif
	Bâtiment d'habitation implanté à l'a surmontés d'un comble aménagé.	lignement. Il se compos	e d'un sous-sol, de deux niveaux
	Construction en brique rouge aux étag taille tout comme les chaînages d'angle côté rigoureux. Contrairement aux ga archivoltes taillés dans la pierre est d soubassement est composé d'une assi	e qui soulignent la verticali arde-corps métalliques po lifférent suivant l'étage ma	té de la construction et lui confère un sés en applique, le traitement des is reste néanmoins très travaillé. Le

Le bâtiment est couronné par un comble à la Mansart. Le brisis est couvert d'ardoise et le terrassons en zinc. Les lucarnes participent à l'animation du couronnement du bâti souligné d'une corniche d'un traitement plus sobre.

L'entrée du bâtiment est soulignée à la fois par le balcon et le perron tout deux en pierres de taille.

Une ancre sommier habille discrètement la cheminée.

L'impression de monumentalité est renforcé par le traitement de la clôture. Constituée d'un mur bahut en meulière, elle est rehaussée par une clôture métallique relativement imposante (surmontée d'une frise sur l'ensemble du linéaire) et de piliers en brique qui marquent l'entrée de la parcelle et qui reprennent le jeu de couleur (rouge et blanc) qui anime la façade.

MESURES DE MISE EN VALEUR

WEGGINEG DE WIGE	LIV VILLOIT					
La protection ne conce	La protection ne concerne que le bâtiment implanté en front de rue.					
	L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur est à ce titre interdite.					
La clôture ne pourra êtr	re remplacée.					
Aucune surélévation ou extension attenante au bâtiment ne pourra être envisagée. La démolition, même partielle, est proscrite.						
Historique ⊠	Culturel	Ecologique				

39, Avenue Hoche



Parcelle concernée :

R117



QUALITE					
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable⊠ Ensemble bâti cohérent ☐					
OCCUPATION					
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☑ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1895					
EPOQUE SUPPOSEE					
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☒ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐					
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère informatif) Pavillonnaire □ Maison de ville ⊠ Petit collectif □ Collectif □					
Il s'agit d'une maison de ville séculaire implantée à l'alignement le long de l'avenue Hoche. Ce bâtiment, de type R+1+C est représentatif des constructions bourgeoises de la fin du 19eme siècle. La façade est en brique de couleurs grises ou ocres à rouge. Celle-ci est particulièrement travaillée, on note notamment une alternance de motifs entre le rez-de-chaussée (frises horizontales à dominantes grises) et le 1 ^{er} étage (briques rouges quadrillée de gris). Les baies du 1 ^{er} étage sont coiffés d'un fronton en brique avec des motifs en céramiques de couleur au niveau des tympans concourant à égayer la façade et à lui donner une monumentalité certaine. La porte d'entrée ainsi que la porte cochère en bois sont de qualité. Elles souffrent aujourd'hui de					
légères détériorations.					
Les gardes-corps en ferronnerie, tant au rez-de-chaussée qu'au 1 ^{er} étage, sont très travaillés.					
Les menuiseries des baies ont été remplacés par des fenêtres en PVC, altérant la qualité d'origine de la façade.					

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- la morphologie de l'ensemble en R+1+combles. A ce titre la surélévation du bâtiment principal est proscrite.
- le principe de parement des façades en briques et plus généralement l'ensemble des modénatures de la façade sur rue
- la forme et les matériaux des portes.

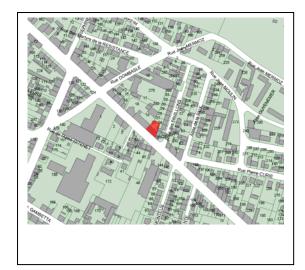
Des extensions sont autorisées à l'arrière du bâtiment.

L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle sont interdites.

Historique ⊠	Culturel ☐	Ecologique

41, boulevard de la République

AB 20





QUALITE				
Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent ☐		
OCCUPATION				
Habitat collectif ⊠ Mixt Habitat individuel □ Con Année de construction : 1930	<u>—</u>	ctivités □ quipement □		
EPOQUE SUPPOSEE				
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐	Entre deux guerres ⊠ Re	econstruction		
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif) Pavillonnaire □ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □				
Bâtiment d'habitation implanté à l'a chaussée et de quatre niveaux surm		ompose d'un sous-sol, d'un rez-de-		
par des consoles en pierre), au 2 ^{ème} enfin le traitement du rez-de-chauss bandeaux en briques. Cet effet est sur toute leur hauteur les baies des	et au 4 ^{ème} étage, la frise en b sée formant une assise horizo contrebalancé par les chaînes 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étages.	ents : les balcons filants (maintenus rique au niveau du couronnement et ntale avec une alternance de larges verticales en briques qui encadrent		
A noter la qualité des ferronneries of particulièrement ouvragées, entre le		s et des balcons et des séparations, lcons.		
Certaines fenêtres ont été modifiée	s et ne reprennent pas le des	sin des baies initiales à savoir deux		
battants avec des petits bois dans la L'occultation des baies n'est pas i niveaux, absence de volets au 4 ^{èm} postérieurement à la construction) e Les cheminées sont habillées de bri	identique selon les niveaux : ^e étage (à l'exception d'un co it volets battants au dernier éta	persiennes pour les trois premiers ffret de store posé en façade posé ge.		

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- la morphologie du bâtiment. A ce titre aucun surélévation ne pourra être autorisée.
 la façade sur rue. Par conséquent l'isolation par l'extérieur est interdite.

La démolition, totale ou partielle de l'immeuble est proscrite.

Historique 🛛	Culturel	Ecologique	

45, boulevard Michelet

AG138



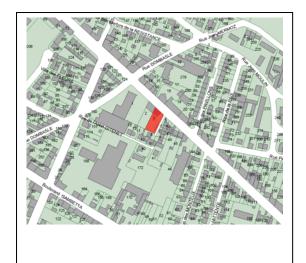


	QUALITE		
	Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
	OCCUPATION		
	Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Comm Année de construction : inconnue	_	ctivités □ quipement □
	EPOQUE SUPPOSEE		
	Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ En	ntre deux guerres 🗌 Re	econstruction Inconnue
	DESCRIPTION DU BATIMENT (à	caractère uniquement info	ormatif)
	Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □	Petit collectif	Collectif
	Le bâtiment du 45 boulevard Michelet maisons jumelées, probablement édific Ce bâtiment, implanté en retrait de tro chaussée est surélevé : la porte d'entr	ée au début du XXe siècle. ois mètres de l'alignement d	comprend R+1+combles. Le rez-de-
	La maçonnerie en pierres meulières, e Richement décorée par des modénat des habitants à l'origine : bordure Boulenger & Cie, rosace, alternance briques.	tures soignées, cette maiso courante majolique nomr	n témoigne d'une certaine richesse née « frise arabe » par Hyppolite
	La plaque en céramique au dessus de	la porte d'entrée est manqu	ante.
	A noter le portail et la clôture d'origin ferronnerie soignée. A l'origine, l'ensemble des menuiserie que les fenêtres ont été remplacées pa	es était en bois. La porte c	
ı			

L'ensemble des modénatures et des éléments constru valeur et notamment :	uctifs du bâtiment seront à conserver et mis en		
 le traitement de la façade en pierre meulière toutes les modénatures et décors en briques et céram le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la l'ordonnancement des ouvertures 			
L'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation sont interdites.			
Une extension à l'arrière du bâtiment est possible.			
Historique ⊠ Culturel □	Ecologique		

46 bis, boulevard de la République

Z 3





QOALITE		
Bâtiment d'exception ☐ Bâ	àtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Commerce Année de construction : 1891	<u> </u>	ctivités 🔲 quipement 🗌
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☒ Entre	deux guerres 🗌 Re	construction Inconnue
DESCRIPTION DU BATIMENT (à cara	actère uniquement info	rmatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	Petit collectif ☐ C	Collectif
Bâtiment de deux niveaux implanté à l'aligner cuite. Construction en meulière avec des chaîns de taille. Les baies sont surmontées d'une Le bandeau est habillé d'ornementations baies.	age d'angle, bandeaux e ornementation en pierre	et encadrement de fenêtre en pierre
La corniche travaillée, en pierre, et la gouti	tière viennent couronner	le bâtiment.
L'accès au bâtiment d'habitation s'effectue en fer forgé et en verre.	e par un perron pierre su	rplombé d'une magnifique marquise
Bien que de même composition, l'appare entre les moellons. Des soupiraux parés d		
Le traitement du mur bahut de la clôture re métallique.	eprend le traitement du s	soubassement surmonté d'une grille
Le caractère d'exception du site est égale ainsi une percée visuelle sur le fond de pa		prédominance paysagère assurant

L'ensemble des modé valeur.	natures et des élén	nents constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en
construction à l'arrière	du bâtiment protége	paysager de qualité. Pour se faire, une nouvelle é est envisageable. Celle-ci devra préserver la percée nt de la maison existante suivant les dispositions du PLU.
L'isolation par l'extérie	eur, la surélévation, l	es extensions, la démolition, même partielle sont interdites.
Historiaus M	Cultural 🗆	Ecologique 🗆

47, boulevard Michelet

AG137





QUALITE		
Bâtiment d'exception ☐ Bâtim	nent remarquable⊠ Ensemble bâti cohérent □	
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Habitat individuel ☒ Commerce ☐ Année de construction : inconnue	7.6471.66	
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☒ Entre de	ux guerres Reconstruction Inconnue [
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caract	ère uniquement informatif)	
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □ Pe	etit collectif Collectif	
maisons jumelées, probablement édifiée au c	tres de l'alignement comprend R+1+combles. Le re	
des habitants à l'origine : bordure coura	actéristique de cette époque de construction. oignées, cette maison témoigne d'une certaine ricl inte majolique nommée « frise arabe » par Hyp iques émaillées et terre cuite décorant l'arc, 3 to	polite
Au contraire de la maison du n° 45, elle con céramique au dessus de la porte d'entrée : «	serve sa dénomination initiale inscrite sur une plaq Les Mimosas ».	ue en
ferronnerie soignée. A l'origine, l'ensemble des menuiseries était	posé d'un mur bahut en brique surmonté d'une gri t en bois. La porte conserve son aspect d'origine t	
que les fenêtres ont été remplacées par du P	VC.	

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :
 le traitement de la façade en pierre meulière toutes les modénatures et décors en briques et céramiques le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte l'ordonnancement des ouvertures
L'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation sont interdites.
Une extension à l'arrière du bâtiment est possible.
Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □

49, boulevard Michelet

AG 136





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable	⊠ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☒ Année de construction : 1910	Mixte Commerce	Activités ☐ Equipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle		Reconstruction
DESCRIPTION DU BATIME Pavillonnaire ⊠ Maison de v		informatif) Collectif
Michelet. Contrairement aux de		aisons situées au 45 et 47, boulevard sède une avancée sur rue sans toutefois aute.
Ce pavillon est également com	posé d'un sous-sol semi-enterré	é et de trois niveaux.
Les modénatures et décors d voisins des N° 45 et 47, boulev		rosace) sont analogues aux bâtiments

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur.

La façade ne pourra en aucun cas être revêtue d'un enduit. Les joints dégradés devront être repris avec de la chaux naturelle colorée dans les tons roses. La pierre de meulière devra être nettoyée de façon adéquate.

Les baies lors de travaux ultérieurs devront conserver leur matériaux d'origine (bois). Les ferronneries devront être restaurées. Elles ne pourront être remplacées, tout comme les persiennes métalliques.

La construction formant un ensemble homogène avec le 45 et 47 boulevard Michelet, une surélévation ne peut être envisagée.

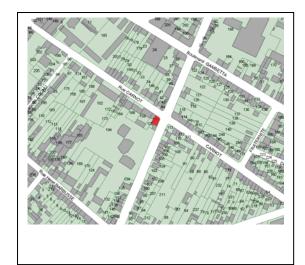
L'isolation par l'extérieur est interdite.

Ecologique

Ecologique

50, rue Carnot

AG 125





QUALITE

			W 1	
Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti c	ohérent 🗌	
OCCUPATION				
Habitat collectif ⊠ Mixtor Habitat individuel □ Com Année de construction : 1914	· —	ctivités ☐ quipement ☐		
EPOQUE SUPPOSEE				
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐	Entre deux guerres Re	construction	Inconnue	
DESCRIPTION DU BATIMENT (a	à caractère uniquement info	rmatif)		
Pavillonnaire	☐ Petit collectif ☐ C	Collectif 🛚		
Immeuble de rapport R+4 situé à l'ar	Immeuble de rapport R+4 situé à l'angle de la rue Carnot et du boulevard Michelet.			
Le soubassement est essentiellemen	nt occupé par des locaux comi	merciaux. Le bâtin	nent est en brique	

de couleur beige grise ; avec des modénatures en briques également de couleur rouge. Les bandeaux et frises soulignent l'horizontalité et les motifs décoratifs animent les façades.

La verticalité est cependant affirmée par la disposition des fenêtres. La présence des cheminées, visibles depuis le domaine public, renforce cette impression.

Les ouvertures sont soulignées par des linteaux en pierre (clés et sommiers) et briques sauf au 3ème étage où ils sont englobés dans un large bandeaux en briques.

Les gardes corps en ferronnerie sont de qualité.

La porte d'entrée en bois en partie vitrée est encadrée par des piédroits en briques, surmontés de deux consoles en pierre supportant une légère avancée du bandeau du 1^{er} étage.

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur, notamment:

- toutes les modénatures et décors en briques
 le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte
- l'ordonnancement des ouvertures

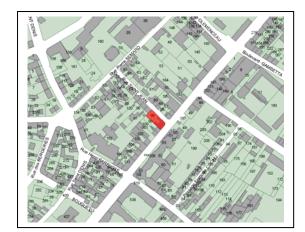
Les travaux portant sur le bâtiment seront effectués dans un soucis de restauration.

La démolition, totale ou partielle, la surélévation, ainsi que l'isolation par l'extérieur sont interdites.

Historique 🖂	Culturel	Ecologique	

53, rue Jean Jaurès

X 98





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ⊠ Mixte Habitat individuel □ Comm Année de construction : 1910		ctivités ☐ quipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Er	ntre deux guerres 🗌 Re	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à de Pavillonnaire Maison de ville	·	ormatif)
Bâtiment d'habitation implanté à l'align Jean.	ement en R+4 à l'angle de l	a rue Jean Jaurès et de la rue Saint
Le soubassement, essentiellement néanmoins un traitement en bossage of		
Le bâtiment est en brique aux étages L'horizontalité du bâtiment est marqu renforcée au dernier niveau par un l premier étage de bandes rouges et be	uée par des bandeaux sou palcon filant soutenu par d	lignant les deux premiers niveaux,
Les modénatures et décors sont soig chaînes d'angles et linteaux avec mot sont de qualité.		
Certaines persiennes métalliques d'or pose de volets roulants en PVC avec c		

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur, notamment: - les décors (bandeaux, chaînes, linteaux) en briques

- les ferronneries
- la porte en bois

Il s'agira également de pérenniser les persiennes métalliques encore en place et la devanture bois du local commercial situé en rez-de-chaussée.

L'isolation par l'extérieur, la surélévation, la démolition, même partielle, est interdite.

Historique 🛛	Culturel □	Ecologique

58 et 58 bis, boulevard Gambetta

AF131





QUALITE	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		
Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent	
OCCUPATION			
	_	tivités 🔲 uipement 🗌	
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐	Entre deux guerres Re	construction Inconnue	
DESCRIPTION DU BATIMENT Pavillonnaire Maison de ville	•	rmatif)	
Ces deux maisons sont construit sont composées de R+1 et con développement démographique d' l'enrichissement de la classe ouvri	mble. Témoin de l'essor industi de la ville de Noisy-le-Sec, ces	iel et ferroviaire parallèleme deux maisons de ville ma	ent au
Le bâti, de taille modeste, en codemeure pas moins le marqueur d			
Sa façade, sobre est néanmoins soulignées par des linteaux en l surmontés d'un motif en losange p La façade est soulignée en partie queue de vache. Les lucarnes por La porte est en bois massif, les ga	briques repris par une ligne de polychrome en céramique. haute par une corniche en brique nctuent chaque travée.	céramique fine de couleur e et un large débord de toitur	verte,

Démolition de la façade et surélévation interdites

Isolation par l'extérieur interdite.

Respecter l'ordonnancement et la composition symétrique de la façade, notamment des fenêtres. Pérenniser les matériaux de la façade en moellon et des encadrements des ouvertures en brique, pierre et céramique ainsi que la queue de vache en bois et corniche en brique ainsi que les pièces en bois de la charpente des lucarnes.

Pérenniser la porte en bois massif concernant le 58 boulevard Gambetta

Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □	
Historique ⊠ Culturei □ Ecologique □	



60, boulevard Michelet

AF200





QUALITE

Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable		
OCCUPATION			
Habitat collectif	erce 🗆	Activités ☐ Equipement ☐	
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ En	itre deux guerres	Reconstruction Inconnue	
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif) Pavillonnaire □ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □			
Cette maison de ville est intégrée à un ensemble de trois maisons construites sur le même modèle : à l'alignement de la voirie, en R+1 et comble éclairé par une lucarne. Sa façade est en meulière et en brique.			
Témoin de l'essor industriel et ferrovia de Noisy-le-Sec, cette maison de ville d'une bourgeoisie naissante. Le bâti, c en comparaison avec les pavillons b	marque l'enrichisseme onstitutif d'un tissu urba	nt de la classe ouvrière voir l'appari in traditionnel, tenu et de taille mode	tion ste,

Sa façade, sobre, ainsi que la symétrie des ouvertures présentent en effet une certaine qualité de la construction. La taille et le nombre important des fenêtres sont autant d'indices de cette amélioration du confort de l'habitation.

marqueur d'une amélioration du confort de vie des habitants de la commune.

Les matériaux utilisés, tels que la pierre de meulière sur la façade, ou la brique pour l'encadrement des ouvertures, sont des matériaux traditionnels dans la région qui permettent, un décor et une animation de la façade (corniche, bandeau, encadrement des fenêtres et des portes).

L'inscription du nom de la « villa » en céramique marque enfin une certaine personnalisation surmesure du logement ainsi qu'un certain attachement du propriétaire à son logement.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Démolition et surélévation de la façade interdite.

Extension en fond de parcelle autorisée.

Isolation par l'extérieur interdite.

Respecter la composition générale de la façade comprenant notamment :

- L'ordonnancement des fenêtres
- Pérenniser les matériaux de la façade : brique et meulière
- Motif en céramique au dessus de la porte d'entrée « Villa Etienne »
- Corniche et bandeau en brique

Historique 🛚	Culturel	Ecologique	

62, boulevard Michelet

AF200





QUALITE

Bätiment d'exception ∐	Bätiment remarquable⊠	Linsemble bäti coherent ∐
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ M	ixte 🗌	Activités
Habitat individuel ⊠ Co	ommerce 🗌	Equipement
Année de construction : inconnue		
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐	Entre deux guerres	Reconstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT	(à caractère uniquement ir	nformatif)
Pavillonnaire	e ⊠ Petit collectif □	Collectif
Cette maison de ville est intégrée	à un ensemble de trois maiso	ns construites sur le même modèle : à

l'alignement de la voirie, sur un R+1 et comble, éclairé par une lucarne. Sa façade est en meulière avec des modénatures en briques.

Témoin de l'essor industriel et ferroviaire parallèlement au développement démographique de la ville de Noisy-le-Sec, cette maison de ville marque l'enrichissement de la classe ouvrière voir l'apparition d'une bourgeoisie naissante.

Le bâti, de forme urbaine et de taille modeste, en comparaison avec les pavillons bourgeois de la même époque, n'en demeure pas moins le marqueur d'une amélioration du confort de vie des habitants de la commune.

Sa façade, sobre, ainsi que la symétrie des ouvertures présentent en effet une certaine qualité de la construction. La taille et le nombre important des fenêtres sont autant d'indices de cette amélioration. Les matériaux utilisés, tels que la pierre de meulière sur la façade, ou la brique et la céramique, pour l'encadrement des ouvertures, sont des matériaux traditionnels dans la région qui permettent un décor et une animation de la façade (corniche, bandeau, encadrement des fenêtres et des portes).

L'inscription du nom de la « villa » en céramique marque enfin une certaine personnalisation du logement, sorte de sur-mesure ainsi qu'un certain attachement du propriétaire à son logement, à son « chez soi ».

Démolition et surélévation de la façade interdite.

Extension en fond de parcelle autorisée.

Isolation par l'extérieur interdite.

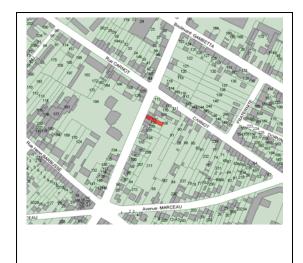
Respecter la composition générale de la façade comprenant notamment :

- L'ordonnancement des fenêtres
- Pérenniser les matériaux de la façade en meulière et l'encadrement des ouvertures en brique
- Motif en céramique au dessus de la porte d'entrée « Villa Véronique » à conserver
- Les modénatures : Corniche et bandeau en brique

Historique 🖂	Culturel	Ecologique 🗌	

64, boulevard Michelet

AF200





QUALITE

Batiment d'exception 🗀	Batiment remarquable⊠	Ensemble bati d	conerent 🗀		
OCCUPATION					
Habitat collectif ☐ Mixt Habitat individuel ☐ Con Année de construction : inconnue		ctivités 🗌 quipement 🗌			
EPOQUE SUPPOSEE					
Pré-industrielle ☐ Industrielle ⊠	Entre deux guerres Re	econstruction	Inconnue		
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)					
Pavillonnaire	□ Petit collectif □ C	Collectif			

Cette maison de ville est intégrée à un ensemble de trois maisons construites sur le même modèle : à l'alignement de la voirie, sur R+1 et comble, éclairé par une lucarne. Elle se distingue de ses voisines par sa façade qui est composée d'un jeu de brique polychrome. Les ouvertures sont cintrées avec des linteaux en briques alternant avec des briques vernissées de couleur verte et des sommiers et clés en pierre.

Témoin de l'essor industriel et ferroviaire parallèlement au développement démographique de la ville de Noisy-le-Sec, cette maison de ville semblerait montrer l'enrichissement de la classe ouvrière voir l'apparition d'une bourgeoisie naissante.

Le bâti, constitutif d'un tissu urbain traditionnel, tenu et de taille modeste, en comparaison avec les pavillons bourgeois de la même époque, n'en demeure pas moins le marqueur d'une amélioration du confort de vie des habitants de la commune.

Sa façade, sobre, ainsi que la symétrie des ouvertures présentent en effet une certaine qualité de la construction. La taille et le nombre important des fenêtres sont autant d'indices de cette amélioration du confort des habitants à cette période.

Les matériaux utilisés, tels que la brique associée en alternance avec la pierre sur la façade, sont des matériaux traditionnels dans la qui permettent un décor et une animation de la façade (corniche, bandeau, encadrement des fenêtres et des portes).

L'inscription du nom de la « villa » en céramique marque enfin une certaine personnalisation du logement, sorte de sur-mesure ainsi qu'un certain attachement du propriétaire à son logement, à son « chez soi ».

MESURES DE MISE EN VALEUR

Démolition et surélévation de la façade ir	ınteraite
--	-----------

Extension en fond de parcelle autorisée

Isolation par l'extérieur interdite

Respecter la composition générale de la façade comprenant notamment :

- L'ordonnancement des fenêtres
- Pérenniser les matériaux de la façade et l'encadrement des ouvertures : brique et pierre
- Motif en céramique au dessus des portes d'entrée « Villa Régine »
- Corniche et bandeau en brique

Historique 🛚	Culturel ☐	Ecologique	

82 bis, Boulevard Gambetta

AF 197





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable∑	☐ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mix Habitat individuel ☒ Co Année de construction : 1905	xte □ mmerce □	Activités ☐ Equipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☒	Entre deux guerres	Reconstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT	(à caractère uniquement i	nformatif)
Pavillonnaire	□ Petit collectif □	Collectif
Bâtiment d'habitation de type mais un sous-sol+RDC+1+C. Le comble		ent. C'est une construction comprenant
		étage, les garde-corps sont traités de
façon minimaliste, avec 2 ou 3 lisse		couleurs rouge et grise, marque
		motif en tapisserie polychrome (rouge
Le soubassement est traité de faço Un bandeau en brique souligne le p		uronnement.
Un linteau cintré en pierre et brique	e coiffe chaque ouverture du l	pâtiment.
L'accès s'effectue par une porte ferronnerie, surmontée d'une impos		vitrée protégée par un panneau en es et remplacées en PVC.
La cheminée reprend le même hab	illage brique.	

		ents constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en origine seront effectués dans un soucis de restauration.
L'isolation par l'exinterdites.	térieur, la démolition,	totale ou partielle, de la façade donnant sur rue, sont
La maison ne pourr	a être surélevée.	
Historique ⊠	Culturel	Ecologique

82, Boulevard Gambetta

AF 196





Bâtiment d'exception □	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent □
OCCUPATION		z.i.combio sau comorciu 🗀
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☒ Comm Année de construction : 1905	_	ctivités ☐ quipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ En	ntre deux guerres 🗌 Re	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	·	ormatif)
Bâtiment d'habitation de type maison dun sous-sol+RDC+1+C.	de ville située à l'alignement	. C'est une construction comprenant
La façade en briques est traitée distir		age, les garde-corps sont traités de
façon minimaliste, avec deux ou trois l		
Le rez-de-chaussée, avec une alterna tandis que l'étage joue sur la verticalité		
Le soubassement est traité de façon tr	ès simple.	
Un bandeau souligne le premier étage Un linteau cintré en pierre et brique co		iiment.
L'accès s'effectue par une porte er ferronnerie surmontée d'une imposte.		
Le pignon en moellon est en bon état e	et semble avoir été peint.	

		ents constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en origine seront effectués dans un soucis de restauration.
L'isolation par l'exinterdites.	térieur, la démolition,	totale ou partielle, de la façade donnant sur rue, sont
La maison ne pour	a être surélevée.	
Historiaue 🕅	Culturel 🗆	Ecologique 🗆

82 ter, Boulevard Gambetta

AF 198





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠] Ensemble bâti cohérent □	
OCCUPATION			
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Comm Année de construction : 1912	nerce 🗌	Activités ☐ Equipement ☐	
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ E	ntre deux guerres	Reconstruction	
DESCRIPTION DU BATIMENT (à	caractère uniquement ir	nformatif)	
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	Petit collectif	Collectif	
Bâtiment d'habitation de type maison ou sous-sol+RDC+1+C. Le comble a é		ent. C'est une construction comprenant	
La façade en briques est traitée distinctement en fonction de l'étage, les garde-corps sont traités de façon minimaliste, avec deux ou trois lisses. Le rez-de-chaussée, avec une alternance de bandes de couleurs rouge et grise, marque l'horizontalité, tandis que l'étage joue sur la verticalité avec un motif en tapisserie polychrome (rouge et gris).			
Le soubassement est traité de façon tr Un bandeau en brique souligne le prer		uronnement.	
Un linteau cintré en pierre et brique coiffe chaque ouverture du bâtiment.			
L'accès s'effectue par une porte er ferronnerie, surmontée d'une imposte.		vitrée protégée par un panneau en es et remplacées en PVC.	
La cheminée reprend le même habilla	ge brique.		

L'ensemble des modér valeur. Les travaux por						
L'isolation par l'extérie interdites.	eur, la démolition, tota	ale ou partielle,	de la fa	çade donnant	sur rue,	sont
La maison ne pourra êt	re surélevée.					
Historique ⊠	Culturel □	Ecolor	nique 🖂			

87, rue Denfert-Rochereau

AF6





QUALITE		
Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☐ Comm Année de construction : 1897	<u> </u>	ctivités ☐ quipement ☐
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ En	ntre deux guerres 🗌 Re	econstruction Inconnue
DESCRIPTION DU BATIMENT (à d	·	•
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ⊠	Petit collectif	Collectif
Bâtiment d'habitation implanté à l'aliq niveaux surmontés d'un comble qui a é		
Construction en meulière avec des join été altérés par la pose de joints en cim		mortier de chaux. Ces derniers ont
L'intérêt de cette construction résulte de vernissées (au niveau des linteaux), de souligner parfaitement l'ordonnancement parement brique simplifié qui rappelle Néanmoins les ouvertures de la surélément de la	le briques en terre cuite rou ent des ouvertures. L'avand les éléments de modénatu	uge et de pierre de taille, qui tend à cée de toit comprend également un re en briques des étages inférieurs.
Des bandeaux, en brique égalemen souligner l'horizontalité de la constructi Le dessin des ferronneries des gardes façade.	on avec une modénature er	n relief.

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un soucis de restauration. La maison ne pourra être surélevée. Une extension côté jardin pourrait être envisagée dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins cette dernière ne devra pas compromettre le caractère remarquable de la construction initiale et devra s'insérer harmonieusement à la construction existante. Un projet contemporain pourra être envisagé.

L'isolation par l'extérieur, la démolition totale ainsi que la démolition partielle impactant la façade donnant sur rue sont interdites.

dominant sur ruc s	John Interdites.		
Historique ⊠	Culturel	Ecologique	

89, rue Denfert-Rochereau

AF9





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable∑	☐ Ensemble bâti cohérent ☐	
OCCUPATION			
Habitat collectif ☐ M	lixte	Activités	
	ommerce	Equipement	
Année de construction : inconnue			
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle ☐ Industrielle ⊠	Entre deux guerres ☐	Reconstruction	
DESCRIPTION DU BATIMEN	T (à caractère uniquement i	nformatif)	
Pavillonnaire Maison de vill	e ⊠ Petit collectif □	Collectif	
Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement sur la parcelle se compose d'un sous-sol, de deux niveaux surmontés d'un comble qui a été modifié afin d'accueillir un étage supplémentaire. L'ordonnancement d'origine est similaire au 87, rue Denfert Rochereau. Les ouvertures de la surélévation tendent bien le renforcer et accentue, de fait, la verticalité du bâtiment.			
Construction en meulière avec des joints à l'origine composés de mortier de chaux. Ces derniers ont été altérés par la pose de joints en ciment gris. Le traitement des encadrements est composé de brique comme le couronnement.			
Contrairement au 87, rue Denfert Rochereau, les linteaux métalliques sont apparents et surmontés d'une frise en faïence et décorés de part et d'autre de fleurs en céramique. Au dessus de la porte un panneau en faïence rappelle le lieu-dit noiséen.			
Le traitement en ferronnerie des façade.	gardes corps et de la porte co	ncourent à animer de façon discrète la	
Le pignon laisse apparaître les pi	erres moellon.		
		<u> </u>	

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un soucis de restauration. La maison ne pourra être surélevée. Une extension côté jardin pourrait être envisagée dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins cette dernière ne devra pas compromettre le caractère remarquable de la construction initiale et devra s'insérer harmonieusement à la construction existante. Un projet contemporain pourra être envisagé.

L'isolation par l'extérieur, la démolition totale ainsi que la démolition partielle impactant la façade donnant sur rue sont interdites.

Historique ⊠

Culturel

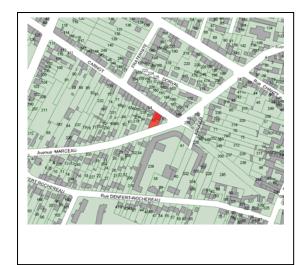
Ecologique





94, rue Carnot

AF 53



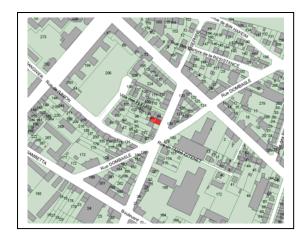


Bâtiment d'exception □	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Comr Année de construction : 1910	—	activités □ Equipement □
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ E	intre deux guerres 🗌 R	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à	caractère uniquement info	ormatif)
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □	Petit collectif ☐	Collectif
Bâtiment d'habitation implanté à l'alig comble aménagé.	nement. Il se compose d'un	sous-sol, d'un niveau surmonté d'un
L'intérêt de cette construction en me avec un jeu de couleur intéressant : l au niveau de l' arc en plein cintre de façade pignon sur rue est un élément	e blanc, le rouge et le vert. es ouvertures du 1 ^{er} étage.	La modénature est plus recherchée
Des céramiques habillent les lintea également les angles de la construction		Des briques vernissées soulignent
Ce traitement de qualité est souli métalliques.	igné par les garde-corps	en ferronnerie et des persiennes
Un bandeau souligne discrètement le courants. Deux soupiraux viennent l' Les cheminées sont habillées de briqu	animer. On accède à l'entré	

valeur. Les travaux La maison ne pou	portant sur la maison c urra être surélevée. Ur	nents constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en l'origine seront effectués dans un soucis de restauration. ne extension pourrait être envisagée dans le respect des ire (cheminées) seront préserver.
L'isolation par l'extérieur, ainsi que la démolition, totale ou partielle, sont interdites.		
Historique ⊠	Culturel	Ecologique

105, boulevard Michelet

Y 97





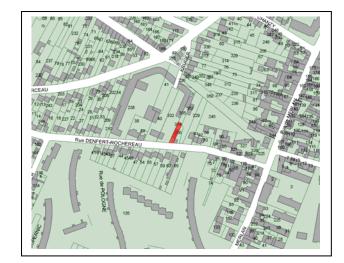
QOALITE	
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment re	emarquable⊠ Ensemble bâti cohérent □
OCCUPATION	
Habitat collectif ⊠ Mixte ☐ Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Année de construction : 1908 Architecte : Paul Saignes	Activités □ Equipement □
EPOQUE SUPPOSEE	
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux gue	erres
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère un	niquement informatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☐ Petit col	llectif ☐ Collectif ☐
Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement sur niveaux.	r la parcelle se compose d'un sous-sol, de cinq
l'esthétique des lignes courbes. Ce mouvement	on dans le traitement de la façade qui s'appuie sur t se caractérise par l'inventivité, la présence de rbres, des fleurs, des insectes, des animaux, et qui
Bien que ce soit un mouvement architectural relati constructions de ce style.	tivement bref, on retrouve à Noisy-le-Sec quelques
Le rez-de-chaussée et le dernier étage se démarque de bandeaux relativement sobres laissant aux autre	uent clairement des étages courant par la présence es éléments le soin d'animer la façade.
Bien qu'elle soit monochrome, on retrouve l'esprit A la porte d'entrée, des linteaux et des encadren d'éléments floraux. De même, un certain rythme traitement des encadrements en rez-de-chaussée. Les pignons sont traités en moellons et semblent pe	ments de fenêtres reliés entre eux agrémentés est donné par les modénatures ondulantes et le

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis er valeur. En aucun cas, les pignons ne pourront faire l'objet d'un ravalement qui consisterait à la posé d'un enduit.		
L'isolation par l'extéri	eur, la surélévatior	n, la démolition, totale ou partielle, sont interdites.
Historique ⊠	Culturel	Ecologique

147, rue Denfert-Rochereau

AE354





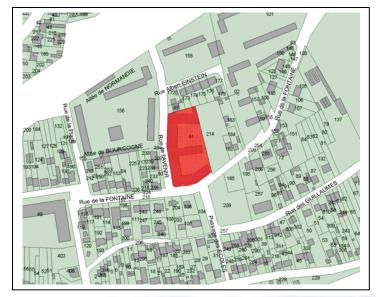
QUALITE	\$ 2.42 mg	
Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☑ Commer Année de construction : 1920	_	ctivités 🗌 quipement 🗌
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle 🗌 Industrielle 🗎 Entr	e deux guerres 🛛 💢 Re	econstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à ca	ractère uniquement info	rmatif)
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □	Petit collectif ☐ C	Collectif
Composée d'un rez-de-chaussée sur relativement étroite (6 mètres de large) rappelle les grandes maisons bourgeoise	se caractérise par une d	
De part la nature des matériaux emplo éléments décoratifs, il se dégage un ser promeneur. En effet, l'œil de bœuf, le l'alignement des grandes baies vitrées, géométriques par l'alternance des co impression. Ce sentiment est d'autant plu	ntiment de monumentalité fronton, sculpté dans la le jeu de briques savamm puleurs tendent à allong	qui concourre à attirer le regard du pierre et richement décoré, dans ent assemblées formant des motifs er le bâtiment et renforce cette
Le traitement des ferronneries, compo recherche dans la composition.	sées de motifs recherche	és, relève également une certaine
La clôture est plus discrète. Elle fait offic contribue à attirer le regard sur la constru L'identité de ce bâtiment est intimement de l'échelle de la construction.	uction principale.	•

MESURES DE MISE EN VALEUR

particulièrement, les ferronneries seront pourront être envisage sont interdites.	modifications des é proscrites et seuls le	e devront être conservés avec le plus grand soin. Plus léments constitutifs des linteaux, des modénatures et des s travaux permettant une mise en valeur de ces éléments extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation possible.
Historique ⊠	Culturel	Ecologique

Ecole élémentaire de la Boissière

AX44





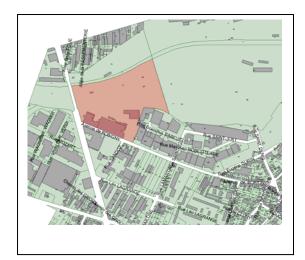




Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent 🗌
OCCUPATION		
	<u>—</u>	Activités □ Equipement ⊠
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐] Entre deux guerres 🛛 R	econstruction Inconnue
DESCRIPTION DU BATIMEN	T (à caractère uniquement info	ormatif)
Pavillonnaire	e ☐ Petit collectif ☐	Collectif
		nitecture en vogue à l'époque : lignes res, entrée monumentale surmontée
L'usage du béton armé démontre du courant moderne de Le Corbu		oque de sa construction et l'influence e-ci.
		une touche Art Déco au bâtiment. Intaine, elle constitue un élément de
	is la rue. Une reconfiguration u	fresque n'est en particulier que très irbaine du secteur pourrait tendre à
Le remplacement du mobilier urb s'associant aux teintes de la briqu		ée pourrait par le choix de matériaux se en valeur de ce bâtiment.
MESURES DE MISE EN VALE	EUR	
	ourront subir de modification en	s de qualité de cet équipement. Les ce qu'elles viendraient perturber la
Du fait des qualités dudit bâtin interdites.	nent, l'isolation par l'extérieur	ainsi que la démolition totale sont
Historique ☑ Culturel [Ecologiqu	ue 🗌

Halle, 46 avenue de Bobigny

L73





Bâtiment d'exception ☐	Bâtiment remarquable⊠	Ensemble bâti cohérent □
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte Habitat individuel ☐ Commo Année de construction : fin 19ème	—	Activités ⊠ Equipement □
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ En	ntre deux guerres 🗌 💢 F	Reconstruction
DESCRIPTION DU BATIMENT (à c	caractère uniquement in	formatif)
Pavillonnaire	Petit collectif ☐	Collectif
Ce vaste entrepôt, d'une surface d'env France, est remarquable par sa dimer ses caractéristiques typiques de l'archi l'industrie.	nsion, son emplacement à	l'entrée de l'avenue de Bobigny, et
Cette époque charnière est en effet m service des ateliers du matériel roulant les fonderies et aciéries de Paris-Seine Deraëver, mullca). Ces installatio transformant le « village de Noisy » de La vocation du secteur de la Plaine Ou à l'industrie et à l'activité ferroviaire.	t, et, par ailleurs l'installati e ; en 1913, la Bonneville ons témoignent ainsi d'u 2000 habitants en une vér	on d'usines métallurgiques (<i>en 1902, dans la Plaine des Groux ; et encore</i> in grand dynamisme économique, itable ville de plus 14 000 habitants.
Ce bâtiment est ainsi le dernier bâtimer En effet, la ville, depuis les année Néanmoins, le visage de ce quartier de développement d'une nouvelle mixité o permis dans le cadre du PLU.	s 90, a connu une ceri evrait connaître à l'avenir d	aine désaffection de ces activités. l'importants bouleversements avec le

C'est pourquoi, il convient de conserver les caractéristiques de ce patrimoine exceptionnel en mémoire de la vocation initiale de ce quartier qui a véritablement construit l'identité de Noisy-le-Sec et au delà du département de Seine-Saint-Denis.

Il s'agit, plus particulièrement de conserver les éléments emblématiques de l'architecture industrielle que l'on retrouve plus précisément sur les bâtiments principal et secondaire, le long de l'avenue de Bobigny, à travers leurs façades et leurs toitures en « shed » (bâtiment principal).

La façade présente notamment une grande qualité visuelle de par sa composition. Pas moins de douze baies vitrées de hauteur remarquable (environ 10 mètres) rythment la façade sur un linéaire de près de 115 mètres, le long de l'avenue de Bobigny.

Les façades en meulière et pierres sont ainsi agrémentées de bandeaux à motifs composés de briques. Les fenêtres en verre et ferronnerie d'origine sont elles mêmes travaillées au niveau de leur encadrement.

La couverture en tuile mécanique à « shed » est caractéristique des toitures des bâtiments industriels. Sa toiture à redans partiel en dents de scie formée d'une succession de toits à deux versants de pente différente, le plus court étant vitré, permettait en effet d'éclairer de grandes surfaces pour les ateliers à une époque où l'éclairage électrique est encore rare. Il présente désormais l'intérêt de diminuer la consommation d'énergie en privilégiant la lumière naturelle.

Enfin, il s'agira de conserver ou réhabiliter la structure métallique des bâtiments propre aux constructions de l'époque.

MESURES DE MISE EN VALEUR

		de Bobigny interdite notamment la composition de ses es matériaux : pierre (meulière), brique, verre et ferronnerie
	oiliter le structures méta	alliques protéger par le biais de cette présente fiche.
Historique ⊠	Culturel	Ecologique

Halle, rue de Paris

K8





Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable⊠ Ensemble bâti cohérent ☐
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Equipement ☐ Année de construction : 19xx
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☒ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire
Cette halle, entrepôt ferroviaire construit durant l'entre-deux-guerres, fait partie de l'histoire de la ville de Noisy-le-Sec et présente des caractéristiques architecturales intéressantes qu'il convient de mettre en valeur : menuiseries métalliques, couverture en tuiles mécaniques à sheds.
Ce vaste entrepôt, d'une surface de 4465 m², situé sur un terrain propriété de Réseau Ferré de France est remarquable de par sa dimension (91 x 50 m en 4 nefs accolées - une hauteur sous plafond de 10 mètres, 5,90 m sous entraits). Son emplacement le long de l'ex RN3, le place au cœur des grands projets des Territoires de l'Ourcq.
Cette période industrielle, charnière dans l'histoire noiséenne, est marquée par l'ouverture de la ligne Paris-Strasbourg et la mise en service des ateliers du matériel roulant, témoigne en effet d'un grand dynamisme économique, transformant le « village de Noisy » de 2000 habitants en une véritable ville de plus 14 000 habitants.
La vocation du secteur de l'ex RN3 était alors incontestablement dédiée à l'industrie, au commerce et à l'activité ferroviaire.
Cette route nationale connaît aujourd'hui un grand bouleversement en terme de requalification, à l'échelle locale et intercommunale. En effet, la ville, depuis les années 90, a connu une certaine désaffection des activités industrielles, comme en témoigne la cessation des activités de la société ENGELHARD ou encore SAFT sur cet axe, avec la suppression de plus de 2000 emplois.

Néanmoins, le visage de ce quartier devrait connaître à l'avenir des aménagements particulièrement ambitieux pour l'avenir de ce futur quartier avec le réaménagement de la RN3 en boulevard urbain, le développement d'une nouvelle offre de transport ou encore a réalisation de nombreux logements, activités tertiaire par le biais des projets de ZAC, à Noisy, Bobigny et Bondy.

C'est pourquoi, il convient de préserver l'esprit de cette histoire particulièrement riche à Noisy-le-Sec, à travers la mise en valeur de son patrimoine industriel.

Il s'agit, plus particulièrement de conserver et de mettre en valeur les éléments emblématiques de l'architecture industrielle de la fin du 19^{ème} siècle que l'on retrouve sur ce bâtiment, notamment dans la façade et sa toiture en « shed ». On retiendra en outre sur la façade, la série d'ouvertures particulièrement nombreuses et larges (3 verrières par trame de 11 m).

La couverture en tuile mécanique à « shed » est caractéristique des toitures des bâtiments industriels. Sa toiture à redans partiel en dents de scie formée d'une succession de toits à deux versants de pente différente. Le côté au nord et donc visible de la RN3, est entièrement vitré. Il permettait en effet d'éclairer de grandes surfaces pour les ateliers à une époque où l'éclairage électrique est encore rare. Aujourd'hui, il présente désormais l'intérêt de diminuer la consommation d'énergie en privilégiant la lumière naturelle.

MESURES DE MISE EN VALEUR

La démolition totale de la façade sur la rue de Paris est interdite. Sa réhabilitation et sa modification sont possibles dans la mesure où le projet conservera le principe d'ordonnancement des ouvertures.

L'impact des travaux sur le bâtiment devront minimiser les atteintes à la structure métallique et à la forme de la toiture et permettre dans ce cas une mise en valeur des éléments restaurés ou conservés, ceci dans l'objectif de valoriser l'image de « halle » de cet immeuble.

Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □







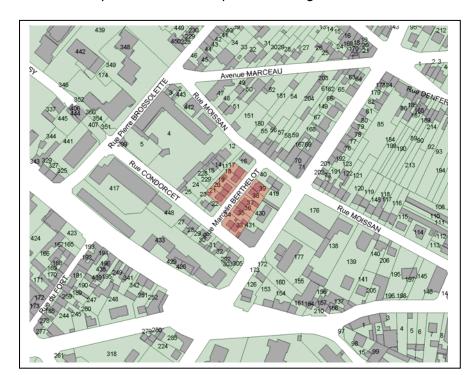


ENSEMBLES BATIS COHERENTS



Rue Marcellin Berthelot

Ensemble repéré en n°7 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

AR 17 à 21 inclus AR 33 à 39 inclus

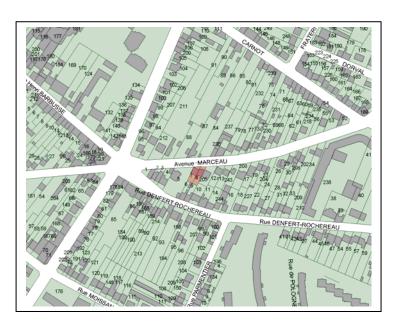






QUALITE		
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable☐ Ensemble bâti cohérent ⊠		
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☑ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1930 à 1934		
EPOQUE SUPPOSEE		
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☒ Reconstruction ☐ Inconnue ☐		
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)		
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □		
Il s'agit d'un ensemble de douze pavillons possiblement édifiés sous la forme d'un lotissement. De morphologies identiques, R+1+combles, ils sont disposés en retrait de l'alignement et accolées sur au moins une des limites séparatives parcellaires.		
L'ordonnancement et le parallélisme des différentes constructions le long de la rue Marcellin Berthelot appuient l'unicité de cet ensemble bâti.		
Le processus de parement originel est formé de briques rouges, avec un jeu de modénatures et d'effets décoratifs en brique de couleur ocre. Néanmoins, certains bâtiments laissent apparaître, particulièrement sur leurs façades sur rue, des parements de pierres meulières.		
Les linteaux des baies sont simples, majoritairement peints en ciment de couleur claire. Tous les gardes-corps sont métalliques, en ferronnerie dessinant des motifs simples. Les auvents sont en armatures métallique, le « toit » en verre.		
L'état du bâti est variable, avec des altérations notamment pour certains bâtiments un recouvrement des briques ou des pierres meulières par un enduit cimenté de couleur blanche. La cohérence des clôtures, majoritairement métalliques, est parfois rompues.		
MESURES DE MISE EN VALEUR		
L'unité architecturale de cet ensemble bâti devra être préservé, et si possible mise en valeur par un traitement homogène lors de travaux visant à la requalification des bâtiments et notamment : - la volumétrie R+1+combles des bâtiments. A ce titre les surélévations sont proscrites le principe de parement des façades en briques - le traitement et l'ordonnancement des baies et des gardes corps des façades donnant sur rue.		
Les extensions sont possibles, à l'arrière des bâtiments protégés. L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle est interdite.		
Historique ☑ Culturel □ Ecologique □		

36 et 38, avenue Marceau Ensemble repéré en n°6 sur le plan de zonage







QUALITE

Batiment d exception \square	Batiment remarquable	Ensemble bati conerent 🖂
OCCUPATION		
Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☐ Année de construction : 1906		Activités □ Equipement □

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif Collectif
L'effet de l'unité de ces 2 maisons mitoyennes (R+1) de l'époque industrielle se dégage à travers d'une part une orientation parcellaire semblable et d'autre part une implantation des constructions en biais et en retrait du domaine public. Le jardinet doté d'une clôture typique de cette époque industrielle renforce cette unité d'ensemble. La clôture est composée d'un mur bahut en pierre meulière à effet rocailleux surmonté d'une grille métallique ornée en extrémités par des fleurs de lys.
Une disposition des toitures alternant une séquence du faitage perpendiculaire puis parallèle à la limite du domaine public ainsi que la succession d'un parement en brique puis en meulière renforce cet effet d'unité.
Les modénatures sont plus remarquables dans la partie meulière. Les briques rouges ainsi que leur disposition en saillie structurent l'ordonnancement des façades au niveau des chainages verticaux, des bandeaux et particulièrement au niveau des encadrements des baies et des appuies (motifs géométriques).
L'ornementation est en partie déclinée dans la polychromie des briques (rouges, blanches et vernissées bleu) par les techniques d'alternance au niveau des bandeaux et par essaimage au niveau des trumeaux et des allèges.
La faïence sous forme de motifs floraux et calligraphiques disposés juste au dessus des linteaux métalliques et les gardes corps en ferronnerie noir agrémentent les éléments de modénature.
Les éléments de décor, dans les parties en briques, se retrouvent également dans l'alternance des briques rouges et vernissées au niveau des linteaux en arc surbaissé, des portes à moitié vitrées et dotées d'une grille métallique semblable aux garde-corps. La sobriété des marquises complète le traitement de l'accès.
Les encadrements des saillies de rive (débord de toiture) et des corniches reprennent la technique d'alternance des briques en guise de couronnement du bâti.
MESURES DE MISE EN VALEUR
L'intervention sur le bâti existant favorisera la mise en valeur des modénatures remarquables (techniques de réhabilitation appropriées) tout en préservant l'unité d'ensemble des maisons jumelées et leur signature architecturale.
Les éventuelles interventions sur les menuiseries devront conserver l'esprit de l'existant (porte non pleine, rapport entre les pleins et les vides,).
Les éventuelles extensions seront réalisées en harmonie avec les constructions existantes.
Ces dernières ne pourront pas être surélevées ou faire l'objet d'une isolation par l'extérieur.
Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □

Pierre Feuillère / Trois Bonnets

Ensemble repéré en n°8 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

AI135 (Trois Bonnets) AP96 (Pierre Feuillère)



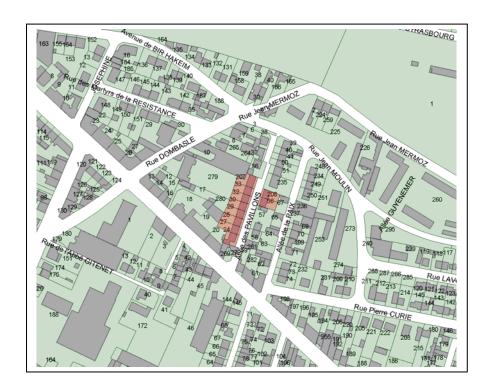




QUALITE
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable☐ Ensemble bâti cohérent ☒
OCCUPATION
Habitat collectif Mixte Equipement Equipement Année de construction : 1955 à 1957 L'occupation principale du site est le logement, de type locatif social. Au sein du site existe également une résidence pour personnes âgés. Néanmoins, on note la présence de quelques commerces au sein du bâtiment « Stephenson ».
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☒ Inconnue ☐
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☐ Petit collectif ☐ Collectif ☐
Il s'agit d'une opération d'habitat collectif de la reconstruction dont le plan masse développe des voies de distribution support de l'implantation du bâti.
Le plan d'ensemble présente des barres ondulées Nord/Sud. Celles-ci coulissent les unes vis-à-vis des autres en inscrivant dans la pente un sillon arboré. Toutefois certaines implantations rompent avec cette logique prédominante, à l'instar de l'immeuble rue Jean Sobieski dans la cité des Trois Bonnets.
De gabarit R+1 (Stephenson) à R+10 (pour la tour située à proximité du square), la morphologie principale, caractéristique du site, est le bâtiment élancé en R+4, d'aspect béton peint, aux simples modénatures. Les hall d'entrées, disposées à l'extérieur des bâtiments et peints en couleur vives sont une composante essentielle de l'appropriation du lieu par les habitants.
L'harmonie d'ensemble est intrinsèquement liée à la prédominance des espaces verts sur les sites concernées, qui permettent à l'ensemble de disposer de larges respirations et d'espaces de vie agréable.
Il est à noter que cet ensemble immobilier a subi en décembre 2007 le trauma d'une destruction partielle d'un immeuble de la Rue Gay Lussac, en raison d'une explosion due au gaz. Une interruption du bâti perdure aujourd'hui dans cette construction.
MESURES DE MISE EN VALEUR
L'intérêt spécifique de cet ensemble bâti réside dans l'originalité de son plan masse, mettant en liaison les formes ondulée et un aspect parfois plus rectiligne. A ce titre, tout nouveau projet portant sur cet ensemble bâti devra laisser transparaître l'esprit du plan masse initial et notamment la perception ondulatoire globale.
Au surplus, la vocation végétale, paysagère et dédiée au loisir des espaces non construits doit être maintenue dans tout nouveau projet de construction ou d'aménagement. Certaines constructions pourront être autorisées dans la mesure où elle ne contrarieront pas l'équilibre du plan masse d'ensemble entre les espaces bâtis et les espaces non bâtis.
La reconstruction de la « dent creuse » de la Rue Gay Lussac est autorisée.
La surélévation des constructions est interdite.
Historique ⊠ Culturel □ Ecologique ⊠

Allée des pavillons

Ensemble repéré en n°2 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

AB24 AB27 AB28 AB29 AB30 AB32 AB33 AB56 AB207

AB208



QUALITE
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable☐ Ensemble bâti cohérent ⊠
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☑ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1954 à 1956
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☒ Inconnue ☐
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □
Il s'agit d'un ensemble de 10 pavillons, dont 8 sont accolées sur le côté ouest de l'allée des Pavillons. Lotissement typique de la reconstruction, la logique d'implantation suit un plan d'ensemble et caractérisé notamment par: - un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne - une implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade - un jardin disposé à l'arrière de la construction
La morphologie du bâti : R+1+Combles aménagés n'a pas subit d'altération accroissant d'autant l'unité du lieu. Les façades présentent un aspect ciment, enduit en peinture de couleur sombre (gris fonçé tirant vers le noir). Les bandeaux d'étages et les encadrements de baies sont en ciment, de couleurs plus claire engendrant un contraste bienvenu tout comme le traitement des chiens assis.
L'ordonnancement des ouvertures suit un schéma global, et chacune des toitures des pavillons est ornée de deux chien assis, disposés symétriquement.
Les clôtures sont basses avec un muret en moellon surmonté d'une grille métallique doublées par une haie végétalisée. Le rapport entre le mur bahut et la grille donne l'avantage aux espaces ouverts ce qui renforce la perméabilité entre l'espace public et l'espace privé. Il demeure sur ce site encore beaucoup de clôtures d'origine qu'il serait souhaitable de conserver.
MESURES DE MISE EN VALEUR
L'harmonie de cet ensemble bâti cohérent devra être préservé. A ce titre les surélévations seront interdites. L'ordonnancement des ouvertures côté rue ne pourra être altéré.
La répétition appuyée de certains choix architecturaux et volumétriques (les bandeaux filants, les têtes de murs en pierre), créant un effet de perspective marqué, doit être impérativement préservée et promue.
Les garde-corps seront en cohérence avec la clôture. Cette dernière devra conserver un caractère linéaire dans le même alignement et seront métallique.
Les fenêtres devront conserver les petits bois et le maintien des persiennes métalliques est recommandé.
L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle, sont interdites.

Ecologique

Historique ⊠ Culturel □

Avenue Burger
Ensemble repéré en n°1 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

D11

D12

D13 D14

D15

D16

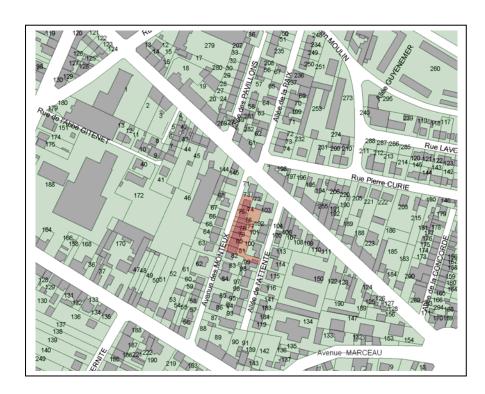


QUALITE
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable☐ Ensemble bâti cohérent ☒
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☑ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1908 à 1923
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ Entre deux guerres ☑ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □
Les dates de constructions nous renseignent sur le fait que cet ensemble s'est constitué de façon progressive. Ils ont été édifiés par des agents de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. L'Association Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de Fer Français avait acquis en 1913 ces terrains pour les revendre en lots aux cheminots.
Il n'y a pas d'unité à proprement parlé au niveau de la volumétrie, ni au niveau du positionnement des constructions (certains faîtages sont perpendiculaires à la rue, d'autres non).
L'unité de cet ensemble tient notamment au parcellaire et à la morphologie du bâti : parcelles identiques, même retrait des constructions par rapport à la voie et aménagement d'un petit jardinet entre les maisons et les clôtures.
L'intérêt de cet ensemble réside également dans l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière, briques polychromes rouge et blanc pour l'encadrement des baies notamment) avec une grande diversité des modénatures et décors, des plus élaborés (D13 et 14 par exemple) aux plus simples (D15).
Le traitement des clôtures est homogène sur l'ensemble de ces constructions. En effet, elles sont toutes constituées d'un mur bahut en pierre meulière, de poteaux revêtus de briques et de grilles à barreaudage verticale métallique. Des plaques métalliques opaques ont parfois été soudées rompant ainsi la transition du domaine public avec le domaine privé.
Les systèmes d'occultations ont également été dénaturé, les volets PVC venant remplacer progressivement les persiennes métalliques.
MESURES DE MISE EN VALEUR
L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs des bâtiments seront à conserver et mis en valeur.
Les maisons ne pourront être surélevées. Les extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des projets contemporains pourront être envisagés.
L'isolation par l'extérieur ainsi que la démolition, même partielle, sont interdites.
Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □



Avenue des Monteux

Ensemble repéré en n°4 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

Z73 Z74

Z75 Z76

Z77

Z// Z/8

Z79

Z80

Z81

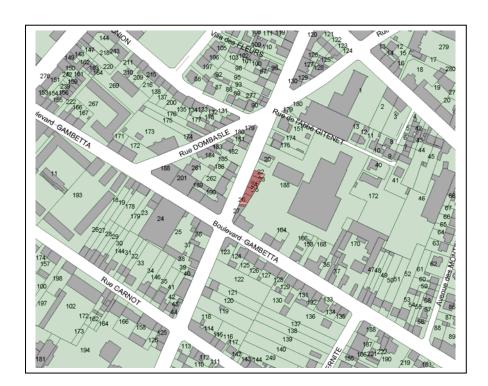


Bâtiment d'exception					
Habitat collectif	Bâtiment d'exception □ Bâtiment remarquable□ Ensemble bâti cohérent □				
Habitat individuel	OCCUPATION				
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐ DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif) Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☐ Petit collectif ☐ Collectif ☐ Il s'agit d'un ensemble de neuf pavillons situé sur le côté est (pair) de l'avenue des Monteux. La logique d'implantation de cet ensemble cohérent se caractérise notamment par: - un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne - des façades sur rue relativement étroites - un en implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade - un mur plein en brîque non enduit qui sépare les jardins côté rue - une composition de façade quasi similaire composée le plus souvent d'une porte d'entrée surmontée d'une petite fenêtre et de deux grandes baies - un jardin disposé à l'arrière de la construction - des maisons toutes composées d'un sous-sol, rez-de-chaussée (l'accès se faisant pas un petit escalier) surélevé et d'un étage générant une volumétrie identique sur tout le linéaire donnant un épannelage uniforme - l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière et le traitement en briques de l'encadrement des baies notamment) et la diversité des traitements qui peuvent en découler. On peut noter que seules les maisons des parcelles D76 et 77 sont en parfaite symétrie l'une par rapport à l'autre. Les éléments de modénatures sont relativement simples. C'est la succession de ces traitements qui tend à donner une certaine identité et un caractère à ce site. MESURES DE MISE EN VALEUR L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions	Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Equipement ☐				
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif) Pavillonnaire	EPOQUE SUPPOSEE				
Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif Il s'agit d'un ensemble de neuf pavillons situé sur le côté est (pair) de l'avenue des Monteux. La logique d'implantation de cet ensemble cohérent se caractérise notamment par: - un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne - des façades sur rue relativement étroites - une implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade - un mur plein en brique non enduit qui sépare les jardins côté rue - une composition de façade quasi similaire composée le plus souvent d'une porte d'entrée surmontée d'une petite fenêtre et de deux grandes baies - un jardin disposé à l'arrière de la construction - des maisons toutes composées d'un sous-sol, rez-de-chaussée (l'accès se faisant pas un petit escalier) surélevé et d'un étage générant une volumétrie identique sur tout le linéaire donnant un épannelage uniforme - l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière et le traitement en briques de l'encadrement des baies notamment) et la diversité des traitements qui peuvent en découler. On peut noter que seules les maisons des parcelles D76 et 77 sont en parfaite symétrie l'une par rapport à l'autre. Les éléments de modénatures sont relativement simples. C'est la succession de ces traitements qui tend à donner une certaine identité et un caractère à ce site. MESURES DE MISE EN VALEUR L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions i	Pré-industrielle ☐ Industrielle ☑ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☐ Inconnue ☐				
Il s'agit d'un ensemble de neuf pavillons situé sur le côté est (pair) de l'avenue des Monteux. La logique d'implantation de cet ensemble cohérent se caractérise notamment par: - un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne - des façades sur ure relativement étroites - une implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade - un mur plein en brique non enduit qui sépare les jardins côté rue - une composition de façade quasi similaire composée le plus souvent d'une porte d'entrée surmontée d'une petite fenêtre et de deux grandes baies - un jardin disposé à l'arrière de la construction - des maisons toutes composées d'un sous-sol, rez-de-chaussée (l'accès se faisant pas un petit escalier) surélevé et d'un étage générant une volumétrie identique sur tout le linéaire donnant un épannelage uniforme - l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière et le traitement en briques de l'encadrement des baies notamment) et la diversité des traitements qui peuvent en découler. On peut noter que seules les maisons des parcelles D76 et 77 sont en parfaite symétrie l'une par rapport à l'autre. Les éléments de modénatures sont relativement simples. C'est la succession de ces traitements qui tend à donner une certaine identité et un caractère à ce site. MESURES DE MISE EN VALEUR L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux construction	DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)				
La logique d'implantation de cet ensemble cohérent se caractérise notamment par: - un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne - des façades sur rue relativement étroites - un eimplantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade - un mur plein en brique non enduit qui sépare les jardins côté rue - une composition de façade quasi similaire composée le plus souvent d'une porte d'entrée surmontée d'une petite fenêtre et de deux grandes baies - un jardin disposé à l'arrière de la construction - des maisons toutes composées d'un sous-sol, rez-de-chaussée (l'accès se faisant pas un petit escalier) surélevé et d'un étage générant une volumétrie identique sur tout le linéaire donnant un épannelage uniforme - l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière et le traitement en briques de l'encadrement des baies notamment) et la diversité des traitements qui peuvent en découler. On peut noter que seules les maisons des parcelles D76 et 77 sont en parfaite symétrie l'une par rapport à l'autre. Les éléments de modénatures sont relativement simples. C'est la succession de ces traitements qui tend à donner une certaine identité et un caractère à ce site. MESURES DE MISE EN VALEUR L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.	Pavillonnaire ☐ Maison de ville ☒ Petit collectif ☐ Collectif ☐				
 un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne des façades sur rue relativement étroites une implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade un mur plein en brique non enduit qui sépare les jardins côté rue une composition de façade quasi similaire composée le plus souvent d'une porte d'entrée surmontée d'une petite fenêtre et de deux grandes baies un jardin disposé à l'arrière de la construction des maisons toutes composées d'un sous-sol, rez-de-chaussée (l'accès se faisant pas un petit escalier) surélevé et d'un étage générant une volumétrie identique sur tout le linéaire donnant un épannelage uniforme l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière et le traitement en briques de l'encadrement des baies notamment) et la diversité des traitements qui peuvent en découler. On peut noter que seules les maisons des parcelles D76 et 77 sont en parfaite symétrie l'une par rapport à l'autre. Les éléments de modénatures sont relativement simples. C'est la succession de ces traitements qui tend à donner une certaine identité et un caractère à ce site. MESURES DE MISE EN VALEUR L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés. 	Il s'agit d'un ensemble de neuf pavillons situé sur le côté est (pair) de l'avenue des Monteux.				
traitements qui tend à donner une certaine identité et un caractère à ce site. MESURES DE MISE EN VALEUR L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.	 un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne des façades sur rue relativement étroites une implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade un mur plein en brique non enduit qui sépare les jardins côté rue une composition de façade quasi similaire composée le plus souvent d'une porte d'entrée surmontée d'une petite fenêtre et de deux grandes baies un jardin disposé à l'arrière de la construction des maisons toutes composées d'un sous-sol, rez-de-chaussée (l'accès se faisant pas un petit escalier) surélevé et d'un étage générant une volumétrie identique sur tout le linéaire donnant un épannelage uniforme l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière et le traitement en briques de l'encadrement des baies notamment) et la diversité des traitements qui peuvent en découler. On peut 				
L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.					
conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition. Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée. Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.	MESURES DE MISE EN VALEUR				
Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.	conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition.				
bâtiments. Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.					
des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.					
Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □	des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions				
	Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □				



Boulevard Michelet

Ensemble repéré en n°5 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

Z22 Z23 Z24

Z25 Z26



Bâtiment d'exception ☐		Bâtiment remarquable	☐ Ensemble bâti c	ohérent 🖂
OCCUPATION				
Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☒ Année de construction : I	Mixte Comme Environ 1910/1		Activités ☐ Equipement ☐	
EPOQUE SUPPOSEE	<u> </u>			
Pré-industrielle ☐ Indus	strielle 🛛 En	tre deux guerres	Reconstruction	Inconnue
DESCRIPTION DE L'E	ENSEMBLE (à caractère uniqueme	ent informatif)	
Pavillonnaire Maise	on de ville ⊠	Petit collectif	Collectif	
Ensemble de cinq bâti l'alignement le long du parcelles peu profonde particulièrement par pair d'ensemble probablemer Les éléments communs : les procédés de parem des différentes construct - le procédé d'encadren différentes et créant un lu - la disposition des toitu l'espace public des chie néanmoins avec une toitu - la présence d'une corni Si une harmonie généra premiers.	boulevard M s: il n'y a p re: Z22 et Z2 nt due à la volc sont notammel ent des façade ions nent des diffé umineux contra ires: à deux p ens-assis de l ure orientée N iche en brique ule se dégage	ichelet. Ceux-ci ont la pas de jardins à l'arri 3, Z24 et Z25, Z26, il onté des architectes et cont : es en pierre meulière, a rentes baies, sous la aste. pans selon une orienta bonne qualité. Le bâti ord/Sud. (donnant une impressions	a particularité de se ère des bâtiments. I s'en dégage néanmo des propriétaires de pa insi que l'ensemble de forme de briquettes p tion Est-Ouest laissan ment de la parcelle a par de mosaïque)	déployer sur des conctionnant plus ins une harmonie urfaire ce linéaire. Les soubassements eintes de couleur t entrevoir depuis Z26 s'en détache
MESURES DE MISE E	EN VALEUR			
L'isolation par l'extérieur la composition actuelle proscrite. Seul l'aménag autorisé.	des façades s	sur rue devra être pré	servée. A ce titre, la	surélévation sera
Historique ⊠ (Culturel 🗌	Ecolo	gique 🗌	



Rue Lavoisier/Pierre Curie

Ensemble repéré en n°3 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

AB107 à 118 inclus AB122 à 135 inclus AB138 à 143 inclus

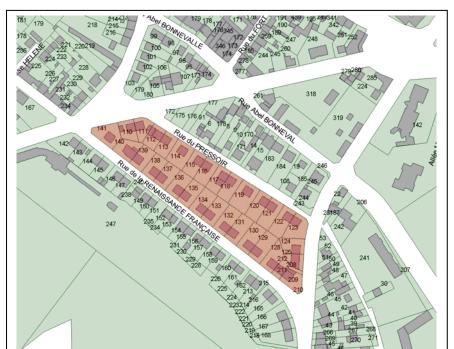


QUALITE
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable☐ Ensemble bâti cohérent ⊠
OCCUPATION
Habitat collectif ☐ Mixte ☐ Activités ☐ Habitat individuel ☐ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1925 à 1927
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☑ Reconstruction ☐ Inconnue ☐
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif) Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □
Réalisé pour le compte de la Société Coopérative Noiséenne d'Habitation Bon Marché, il s'agit d'une partie d'un lotissement typique de l'Entre Deux Guerres. Certains éléments construits dans le même lotissement ne sont pas intégrés car ils ne se confondent plus selon la même logique d'ensemble.
Il est composé de pavillons de faibles hauteurs : RDC + 1 + combles, implantés en retrait de parcelle et accolées deux à deux sur le principe des maisons jumelées. Certains pavillons ont fait l'objet d'une surélévation postérieure à la date de leurs édifications. Le rez-de-chaussée est généralement surélevé, avec un emmarchement permettant d'atteindre la porte principale.
Le traitement des façades se caractérise par des briques de parement de couleurs. Les modénatures, principalement en briques ou en ciment, s'apprécient par une variation des couleurs vis à vis de la dominante de façade. On trouve ainsi des modénatures de brique blanche sur façade grenat, ou à l'inverse, de briques grenat à rouge sur façade blanche à grise.
A l'origine les menuiseries sont en bois, les fenêtres à grands carreaux et les persiennes métalliques. Les marquises, également métalliques, étaient ouvertes sur l'avant. Les clôtures furent pour la plupart entièrement métalliques et à barreaudage vertical. De nombreuses modifications de ces dispositions antérieures et la mise en œuvre de multiples murs bahuts est à noter.
L'état d'altération diffère selon le bâti. On remarque sur certains bâtiments le recouvrement des briques par des enduits d'aspects uniformes, ou bien encore un traitement de la façade principale en pierre meulière. De nombreuses propriétés accueillent également des extensions latérales, principalement accolées, permettant l'ajout d'une pièce supplémentaire et d'un garage.
MESURES DE MISE EN VALEUR
Il s'agira de préserver une cohérence globale à la totalité des éléments constitutifs de cet ensemble bâti cohérent, tant au niveau de la volumétrie que des matériaux utilisés. Les surélévations sont proscrites, les extensions ne devront pas être d'une hauteur supérieure au bâtiment d'origine.
Les façades donnant sur rue devront être préservées : ordonnancement des ouvertures, symétrie des façades pour les pavillons jumelés, garde-corps métalliques, marquises, persiennes, auvent L'isolation par l'extérieur est interdite sur l'ensemble des façades, de même que le traitement par enduit.
La démolition totale ou partielle des immeubles est interdite.
Historique ☑ Culturel □ Ecologique □



Rue de la Renaissance Française – rue du Pressoir

Ensemble repéré en n°10 sur le plan de zonage



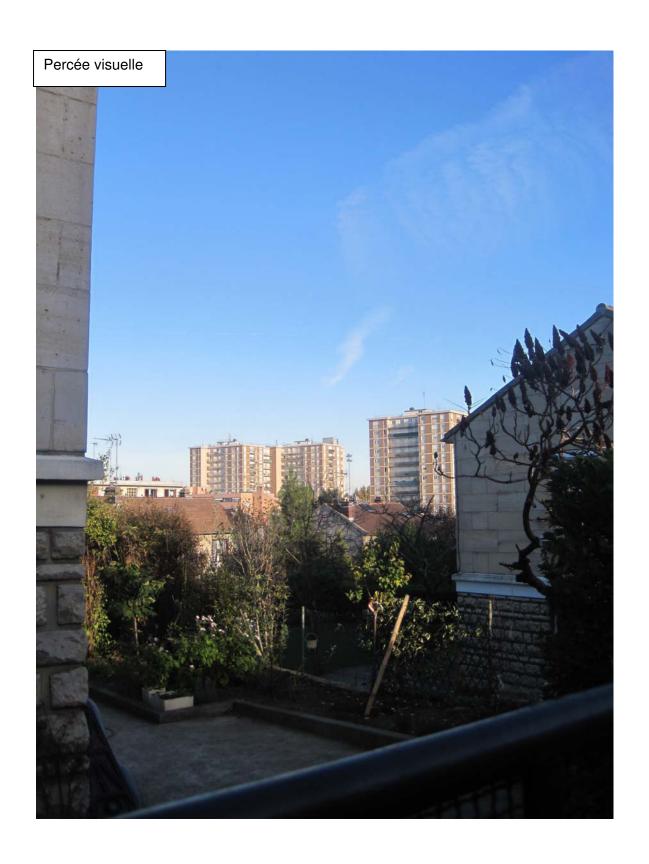
Parcelles concernées :

AS110 à 125 inclus; AS 128 à 141 inclus; AS 208, AS209 AS 212

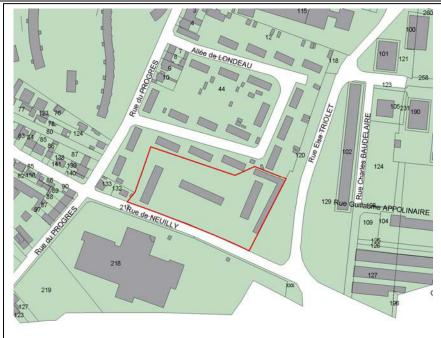




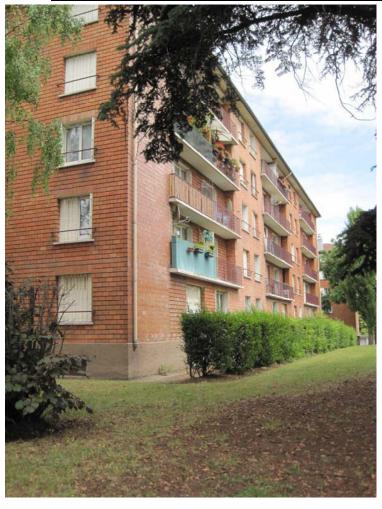
QUALITE
Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable☐ Ensemble bâti cohérent ⊠
OCCUPATION
Habitat collectif
Habitat individuel ⊠ Commerce ☐ Equipement ☐ Année de construction : 1952 à 1954
Affilee de Constituction : 1952 à 1954
EPOQUE SUPPOSEE
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☒ Inconnue ☐
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)
Pavillonnaire ⊠ Maison de ville □ Petit collectif □ Collectif □
Ce lotissement pavillonnaire du début des années 50 est caractérisé par un ensemble de pavillons, majoritairement accolés deux à deux et disposés en retrait de l'alignement. Pour chaque « sous ensemble de maison », on peut noter une organisation symétrique de la façade dans le traitement de l'ensemble des ouvertures et des matériaux utilisés. Suivant la topographie du site, l'accès se fait au rez-de-chaussée soit à l'étage supérieur par le biais d'un perron.
La plupart des pavillons sont de faible hauteur : RDC+1+Combles, avec comme particularité un traitement différencié du revêtement de façade entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Ainsi, la façade du rez-de-chaussée est orné d'un parement pierre, tandis que celle du 1 ^{er} étage est traité en pierres de taille. Un bandeau de teinte blanche assure la transition entre les deux revêtements. Certaines maisons possèdent des balcons traités également de façon similaire à la maison jumelle. Les garde-corps très minimalistes sont de simple lisses métallique noire renforçant le caractère épuré des constructions.
Les clôtures sont basses avec un barreaudage horizontal doublées par une haie végétale. Le rapport entre le mur bahut et la grille permet la perméabilité entre l'espace public et l'espace privé. Il subsiste sur ce site encore beaucoup de clôtures d'origine qu'il serait souhaitable de conserver.
Insérés sur le coteau de la corniche des forts, en contrebas du stade Huvier, l'éloignement des constructions par rapport aux limites séparatives laisse entrevoir de larges percées visuelles vers la plaine.
MESURES DE MISE EN VALEUR
Il s'agira de préserver une cohérence globale à la totalité des éléments constitutifs de cet ensemble bâti cohérent en préservant la symétrie des constructions des sous ensembles pour les façades donnant sur le domaine public (matériaux utilisés, respect de l'ordonnancement et des volumes,). La hauteur des constructions existantes devra être maintenue : aussi, aucune surélévation ne pourra être envisagée. Les extensions seront néanmoins possible mais dans la continuité du bâtiment existant et côté jardin dans le respect des dispositions du PLU.
La pose de persiennes métalliques est recommandée. Le principe des percées visuelles entre les constructions devra être maintenu. Les clôtures existantes d'origine assurant une continuité visuelle depuis le domaine public devront être maintenues et restaurées. Elles seront doublées d'un espace végétalisé. Le rapport de la hauteur du mur bahut/grille des clôtures existantes devra être respecté par les nouvelles installations.
L'isolation par l'extérieur est interdite, de même que la démolition, totale comme partielle.
Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □



Rue de Neuilly



Parcelle concernée : AO12









QUALITE

Bâtiment d'exception ☐ Bâtiment remarquable☐ Ensemble bâti cohérent ☒ Le site concerné par la protection est l'ensemble de trois collectifs et les espaces verts attenants.			
OCCUPATION			
Habitat collectif ⊠ Mixte □ Activités □ Habitat individuel □ Commerce □ Equipement □ Année de construction : 1956			
EPOQUE SUPPOSEE			
Pré-industrielle ☐ Industrielle ☐ Entre deux guerres ☐ Reconstruction ☒ Inconnue ☐			
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)			
Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif Mis'agit d'un ensemble de trois immeubles collectifs de la reconstruction. S'affranchissant de la trame viaire existante, les bâtiments sont disposés au regard d'une voie de desserte interne. Leurs dispositions (deux bâtiments implantés Nord/Sud, le bâtiment central Est Ouest) permet le développement d'un vaste espace vert, partiellement aménagé. L'ambiance végétale y est prédominante. Les bâtiments, de typologie R+4 font état d'une relative simplicité dans le processus constructif. Les façades sont en briques rouges, le soubassement est en béton. Les saillies, essentiellement des balcons, sont en béton, peint en couleur blanche. L'intérêt du lieu tient à la qualité et à l'harmonie de l'ensemble formé par les espaces bâtis et les espaces verts.			
MESURES DE MISE EN VALEUR			
Les projets d'aménagement concernant la partie des emprises concernée par la présente protection ne devront pas porter atteinte à l'équilibre formé entre les espaces bâtis et les espaces végétalisés. L'esprit du plan masse devra être préservé, ainsi que les options de paysagement existantes.			
Historique ⊠ Culturel □ Ecologique □			

Recommandations pour l'édification des clôtures Habitat Individuel et Habitat Collectif

INTRODUCTION

LA CLOTURE	6
COULEURS DE CLOTURES	14 15
LE PORTAILLA VÉGÉTATION EN CLOTURE	17
PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'HABITAT COLLECTIF	22
ANNEXES	26

Les clôtures sont des éléments marquants du paysage qui tendent à préciser la limite physique d'espaces de différents statuts. On s'aperçoit très vite que ces limites ne sont pas uniquement traduites par des lignes ; plus qu'un simple tracé, elles peuvent avoir une profondeur et constituer un espace à part entière.

En France, l'attachement à la symbolique de la clôture est très forte contrairement à d'autres pays. La clôture constitue une forme de limite très présente ; délimiter sa propriété est devenu un réflexe naturel très ancré dans notre société. La clôture exprime le désir de marquer son territoire, contrairement au modèle anglo-saxon où les espaces aux abords des habitations sont ouverts sur l'espaces public.

Cette dernière peut prendre des formes multiples et variées en fonction des modèles culturels locaux ou traditionnels ainsi que l'utilisation de matériaux qui ont également un impact sur leur forme notamment.

Les clôtures de part sa matérialisation physique contribue et participe à la qualité d'un lieu. Elles tendent à faire en partie le paysage dans la mesure où elles s'inscrivent par rapport à un paysage donné.

Le paysage de la ville de Noisy-le-Sec, comme beaucoup de communes de première couronne, est marqué par une morphologie urbaine très contrastée suivant les différentes époques de constructions (allant de l'époque pré industrielle à la reconstruction puis l'époque contemporaine) et les typologies du bâti correspondantes.

De grands types morphologiques se distinguent néanmoins :

• L'habitat individuel :

Il constitue, de part sa superficie au sol, le type morphologique le plus présent sur le territoire noiséen. Présent sur l'ensemble de la commune il possède des caractéristiques distinctes selon l'histoire, le relief, la nature des sols

L'habitat collectif :

Immeubles ponctuels ou d'ensemble, ils sont localisés le long des grands axes, imbriqués dans le tissu pavillonnaire comme sur les grandes parcelles des quartiers Langevin et Londeau. Suivant l'époque de construction, les opérations sont relativement conséquentes sur un parcellaire plus ou moins important avec un alignement visible ou s'affranchissent complètement des grands axes du fait d'une desserte par une voirie privée interne.

Le bâti industriel :

En raison des destructions de la guerre, il n'existe quasiment plus de constructions typiques de l'architecture industrielle du début du XX^e siècle en dehors des entrepôts SNCF. Les nouvelles réalisations ont une volumétrie plus modeste.

• Les équipements :

La commune possède peu d'équipements structurants en dehors des équipements de quartiers.

De par son histoire, Noisy-le-Sec ne possède pas de zones conséquentes où les différentes périodes de constructions sont clairement marquées. Les différentes strates historiques, la destruction la reconstruction de la ville ont mêlé les époques et juxtaposé les types de bâtis, les échelles et les modes d'implantation, créant des fronts de rue comme des cœurs d'îlots hétérogènes à l'épannelage irrégulier, des alignements tour à tour continus, et discontinus....donnant des contrastes d'échelle parfois saisissants... autant d'éléments qui créent des ruptures dans son paysage.

Dans un paysage aussi contrasté, le rôle de la clôture est essentiel car elle doit répondre à un double enjeu : Assurer la lisibilité d'un espace en mettant l'espace public en relation avec les bâtiments, mais également les différents bâtiments entre-eux, en créant une continuité le long des voies tout en contribuant à assurer une certaine homogénéité.

Devant autant d'hétérogénéité des constructions, le présent cahier de prescriptions n'a pas la prétention de pouvoir résoudre l'ensemble des problématiques que l'on rencontre lors de la conception d'une clôture. On ne peut en effet appliquer devant une typologie aussi variée un modèle de clôture type. De même que le traitement d'une clôture ne se conçoit pas forcément de la même façon et ne répond pas aux mêmes enjeux pour l'habitat collectif et individuel.

L'esprit de ce document repose davantage sur une volonté de sensibiliser le maître d'ouvrage dans leur méthode de réflexion pour la conception des clôtures en amont des programmes d'opérations de logements mais également dans le cadre de réhabilitation de logements individuels ou collectifs. Il vise également à offrir aux différents intervenants, une démarche globale de conception d'une clôture par rapport à sa construction, de placer le contexte d'un lieu au centre de la réflexion sur la guestion des limites.

ROLE DES CLOTURES SELON LES DIFFERENTES OPERATIONS URBAINES			
L'HABITAT INDIVIDUEL Pour ce type d'opération, les terrains sont essentiellement délimités par des clôtures.	L'HABITAT COLLECTIF Suivant les opérations et les époques de réalisation, ces opérations ne comprennent pas systématiquement de clôture pour matérialiser le domaine public du domaine privé		
Préserver l'intimité	Créer une limite Pour les immeubles situés en retrait de la rue, elle permet de rendre plus clairs et lisibles le statut des espaces (public/privé) et de mettre en valeur les entrées d'immeubles		
Créer une continuité urbaine et assurer une continuité le long de l'espace public	Organiser les flux de déplacements		
Assurer une transition entre l'espace public et l'espace privé : L'espace tampon situé entre l'espace public et la construction peut en le végétalisant participer à l'animation de l'espace public.	Organiser les éléments techniques et le stationnement		
Préserver une diversité par le biais de la végétation qui l'accompagne			
Assurer la sécurisation des espaces			

Ce qu'on recommande :

• S'inspirer des matériaux utilisés en façade de la maison et de la végétation locale alentour,





• Observer la nature des clôtures voisines pour ne pas créer des oppositions de style et participer à l'ambiance déjà existante.







- Ne pas mélanger plus de 3 matériaux pour garantir une meilleure harmonie.
- Intégrer les coffrets et boîtes à lettres dès la conception de la clôture.



La hauteur de la clôture devra être en cohérence avec la hauteur de la construction.

Ce qu'on est prêt à accepter sous condition :

• Les grillages souples ou en panneaux rigides s'ils sont «fondus» dans la végétation.



- Dans le cas d'une occultation il est demandé de privilégier une occultation partielle selon les quatre choix suivants :
 - soit par une un pare vue en métal appliqué derrière les barreaux, peint de la couleur de ces derniers et limité à la hauteur de 1,80m (minimum de 0,20m de barreaudage vertical sans plaque de tôle);
 - soit par une haie taillée d'une hauteur inférieure ou égale à 1,80m. Un espace peut utilement être laissé libre entre la haie et la grille afin que côté rue, la grille reste visible. En tout état de cause, il est recommandé que la haie soit d'une hauteur inférieure à celle de la grille (minimum de 0,20m de barreaudage vertical sans haie).
 - soit par une haie libre, plantée à 1m au moins en retrait de la grille. La végétation peut légèrement passer au travers de la grille.
 - soit par des plantes grimpantes s'appuyant sur la clôture.

Ce qu'on nous déconseillons :

Les lisses, panneaux en PVC,





• Les formes complexes, les balustres, les détails inutiles,







• Les assemblages de matériaux différents,





- Les clôtures en béton avec lisses béton,
- Les imitations de matériaux (fausse pierre, faux bois, fausse brique ...)
- Les grillages tendus ou en panneaux rigides (avec poteaux métalliques ou béton) non végétalisés













- Les surélévations non harmonieuses en panneaux de bois
- Les claustras bois non végétalisées



- Les maçonneries en moëllons béton non enduits
- Les simili-haies en plastique à dérouler



- Les bâches plastique tendues
- Les canisses de toute nature











• Pour des raisons de sécurité, tout rajout de système visant à dissuader la pénétration illégitime sur une propriété privée (pics, tessons de verre,...)





D'une manière générale, et afin de favoriser la perméabilité écologique des clôtures, il est recommandé :

- de limiter au maximum l'utilisation de murs pleins ou d'y permettre des passages à faune,
- de prévoir des ouvertures au sol dans le cas de l'utilisation de grillages
- d'éviter d'installer des grillages trop fins,
- de privilégier un barreaudage à l'installation d'une clôture

Ce qu'on recommande :

- Le nombre limité de couleurs employées permet une meilleure cohérence et harmonie.
- Utiliser des peintures mates ou satinées.

Ce qu'on est prêt à accepter sous conditions :

L'association de couleurs chaudes et froides.

Ce qu'on nous déconseillons :

- Les couleurs vives des enduits tels que jaune pur, bleu marine ou outre mer, orange, rose, rouge.
- Les vernis et lasures clairs des panneaux bois

Le portail doit s'insérer de façon harmonieuse dans l'ensemble de la clôture, avoir un style s'accordant avec celui de la clôture. Il y a nécessité d'opter pour l'authenticité des matériaux et la simplicité des formes.

Ce qu'on recommande:

• Penser clôture et portail en même temps : si clôture en ferronnerie, opter pour un portail de même nature pour

conserver l'harmonie.





 Préférer les portails et portillons de même hauteur que la clôture et de couleur assortie aux menuiseries de la maison.







• Préférer le fer plein aux profilés creux pour une meilleure durabilité.

Ce qu'on nous déconseillons :

- les portails pleins ou à barreaux en PVC (blanc et couleurs)
- les proximités de portails très différents créant un effet de catalogue



- les piliers de portail grandiloquents, qui copient l'architecture classique mais qui sont démesurés par rapport à la nature du portail et de la maison
- les matériaux d'imitation pour les piliers (fausse pierre, fausse brique...)

LA VÉGÉTATION EN CLOTURE

Principe: En limite de parcelle, que la végétation soit plantée seule ou en complément d'une clôture bâtie, elle participe à l'ambiance de l'espace public, de la rue. **Tenir compte du contexte** (surface et linéaire à planter, exposition, nature du sol ...) pour **établir un choix judicieux d'espèces végétales**. Dans tout projet, il faut tenir compte de la végétation déjà en place. L'entretien et le développement des végétaux doivent être pensés en amont du projet.

Ce qu'on recommande:

- Tenir compte de l'espace disponible pour éviter de planter des arbres trop importants qu'il faudrait ensuite élaguer sévèrement et qui perdraient leurs silhouettes.
- Que la haie soit taillée ou en forme libre, préférer un mélange d'essences (au moins 3) pour créer une richesse écologique, une variété d'effets et éviter la propagation de maladies; utiliser une palette d'essences ornementales traditionnelles : lilas, chèvrefeuille, rosier grimpant, laurier sauce, troëne, glycine, corête, spirée ...







• En cas de manque de place, une plante grimpante sur un grillage peut tout à fait remplacer une haie épaisse.





• Envisager la hauteur adulte des végétaux pour préserver des ouvertures visuelles de l'intérieur du terrain vers l'extérieur, pour favoriser la lumière de l'après-midi ou du matin ...

Ce qu'on nous déconseillons :

• Les longs linéaires monotones de thuyas, chamae cyparis et laurier palme qui nécessitent des tailles constantes pour limiter leur hauteur et qui sont très sensibles aux maladies







- Les massifs composés de végétaux trop différents
- Le choix d'essences «à la mode» qui banalisent le paysage (cf oliviers, palmiers, …) ou créent des paysages sans logique (cf Confrontation avec thuyas)
- La plantation massive de persistants (arbres et arbustes) pour occulter les vues depuis la rue ou le voisinage et qui cachent la lumière et le soleil en hiver sur les façades de la maison.







• l'absence totale ou la présence minimaliste de la végétation en accompagnement de la maison.







Ce qu'on recommande	Ce qu'on ne souhaite plus voir		
Végétation Végétation			
Prendre en compte l'espace disponible pour éviter de planter des arbres trop importants	Les longs linéaires monotones de thuyas, chamae cyparis et laurier palme qui nécessitent des tailles constantes et qui sont très sensibles aux maladies		
Préférer un mélange d'essences (au moins 3) pour créer une richesse écologique, une variété d'effets et éviter la propagation des maladies	Les massifs composés de végétaux trop différents		
En cas de manque de place: privilégier les plantes grimpantes	Le choix d'essences "à la mode" qui banalisent le paysage (oliviers, palmiers,) ou créent des paysages sans logique		
Envisager la hauteur adulte des végétaux pour préserver des ouvertures visuelles de l'intérieur du terrain vers l'extérieur, pour favoriser la lumière de l'après-midi ou du matin	La plantation massive de persistants (arbres et arbustes) pour occulter les vues depuis la rue ou le voisinage et qui cachent la lumière et le soleil en hiver sur les façades de la maison		
Po	ortail		
Penser clôture et portail en même temps	Les proximités de portails très différents créant un effet catalogue		
La clôture étant en maille rigide, il est préférable d'opter pour un portail en ferronnerie ou en aluminium pour conserver l'harmonie	Les portails pleins ou à barreaux en PVC (blanc et couleurs)		
Préférer le portail et portillons de même hauteur que la clôture	Les piliers de portail grandiloquents, qui copient l'architecture classique mais qui sont démesurés par rapport à la nature du portail de la maison		
Préférer le fer plein aux profilés creux pour une meilleure durabilité	Les matériaux d'imitation pour les piliers (fausse pierre, fausse brique,)		
Les couleurs des clôtures			
Le nombre limité de couleurs employées permet une meilleure cohérence et harmonie	Les couleurs et les enduits tels que jaune pur, bleu marine, ou outre mer, orange, rose, rouge		
Utiliser des peintures mates ou satinées			

PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'HABITAT COLLECTIF

- La hauteur de la clôture devra respecter l'échelle du bâtiment collectif. Pour ce faire, dans le cas de petits collectifs notamment, cette dernière ne pourra être trop imposante quant à ses proportions.
- La définition de la fonction de l'espace de transition pour le bâti en retrait est essentiel. Le traitement de la clôture, et de façon plus globale des limites, devra être adapté en fonction du rôle donné à l'espace situé entre l'alignement et la construction. En effet, cet espace tampon, lieu de transition entre la rue et l'entrée de l'immeuble, ne peut être traité de la même façon suivant son appartenance :
 - En cas d'espace privatif, l'occupant tiendra à s'approprier cet espace. Il en découlera un besoin d'intimité fort qui se traduira en cas de trop forte proximité avec le domaine public par une occultation plus ou moins qualitative ou par une non utilisation de l'espace.



 En cas d'espace commun : il aura davantage une fonction ornementale éloignant les logements en rez-dechaussée de la rue tout en leur garantissant une certaine intimité.





Privilégier une clôture ouverte sur le domaine public de façon à ce que les espaces communs paysagers contribuent au paysagement et à l'animation du domaine public tout en apportant des lieux de « respiration » et des percées visuelles aux promeneurs. Dans ce but, les systèmes d'occultation sur tout le linéaire de clôture sont formellement interdits.





• Afin d'animer les linéaires de clôture parfois très longs donnant sur la voie publique, l'alternance de deux matériaux peut être accepté afin de créer un rythme. Dans ce cas, on pourra également alterner des parties pleines avec des parties ajourées de façon à avoir des percées visuelles sur le cœur d'îlot.





Opération Double Couronne – Saint-Denis

• Conserver le long du linéaire de clôture une certaine constance dans les matériaux et les coloris retenus.



Pour les opérations neuves et en cas de réhabilitations, la conception de la clôture devra insérer les différents éléments techniques tels que l'éclairage, le digicode, les compteurs électriques,.... Les cabanons de rangements des poubelles feront également partie de la clôture ce qui participe à la propreté des entrées et limitera la dispersion des locaux secondaires au sein d'une même opération quand ces derniers ne sont pas inclus dans les constructions.





Opération Cité des Merisiers (Aulnay-sous-Bois)

ANNEXES

LES DIFFÉRENTS TYPE DE HAIES



La haie taillée

- forme stricte, ambiance plus urbaine
- peut servir de clôture
- en haie basse permet de garder des vues
- nécessite des tailles régulières plus ou moins astreignantes suivant les essences
- intéressante quand peu d'espace disponible



- permet de composer une haie intéressante toute l'année : succession des floraisons, des couleurs de feuillages...
- plus résistante aux maladies
- intérêt écologique fort

La haie monospécifique (une seule essence)

- permet d'obtenir un effet d'ensemble
- limite l'intérêt écologique et ornementale de la haie
- plus sensible aux maladies
- plus facile à mettre en place



La haie libre

- forme naturelle, ambiance plus rurale
- accompagne l'aménagement du jardin
- permet l'isolement visuel
- taille moins régulière
- permet un grand choix d'essences
- nécessite une emprise minimale de 1m



Source : Cahier de recommandations architecturales et paysagères de la commune de La Tronche

LES DIFFERENTS TYPES DE FEUILLAGES









Végétaux caduques

- perdent leurs feuilles en hiver
- belles couleurs d'automne
- transparence visuelle en hiver

Végétaux marcescents

- conservent leur feuillage d'automne
- maintiennent une certaine opacité de la haie en hiver

Végétaux semipersistants

- conservent une partie de leur feuillage persistant en hiver
- opacité moyenne

Végétaux persistants

- restent verts toute l'année
- haies souvent très opaques
- ne rythment plus les saisons

Source : Cahier de recommandations architecturales et paysagères de la commune de La Tronche

HAIE TAILLÉE



Charme



Troène



lf

e.i. : espèces indigènes à la Seine-Saint-Denis

Nom français	Exemple d'espèces	Hauteur maximale en mètres	Période de floraison	Gamme de prix Sujet de 40/60 cm environ
Espèces caduques				
Abelia	Abelia x grandiflora Hort	2 - 2,5 m	Juillet - Octobre	Moyen
Charme	Carpinus betulus L. (e.i)*	7 m	Avril - Mai	Économique
Cornouiller	Cornus sanguinea L. (e.i)	2 - 4 m	Mai - Juin	Économique
Erable	Acer campestre L. (e.i)	8 -12 m	Avril - Mai	Économique
Forsythia	Forsythia x intermidia	2,5 - 3 m	Février - Mars	Économique
Prunelier	Prunus spinosa L. (e.i)	1 - 4 m	Juin - Octobre	Économique
Viorne	Viburnum opulus L.	2 - 5 m	Mai - Juin	Économique
Spirée	Spirae japonica	2 m	Juin - Aôut	Moyen
Espèces persistantes				
Buis	Buxus sempervirens	3 - 5 m	Avril - Juin	Moyen
Céanothe	Ceanothus thyrsiflorus	0,8 - 1 m	Mai - Juin	Moyen
Eleagnus	Eleagnus ebbingei	2 - 3 m	Septembre - Novembre	Économique
Fusain	Euonymus europaeus L. (e.i)	3 - 7,5 m	Avril - Mai	Économique
Hêtre	Fagus sylvatica L. (e.i)	1 - 7 m	Avril - Mai	Économique
Houx	lles aquifolium L. (e.i)	5 -20 m	Juin - Septembre	Moyen
lf	Taxus bacata	10 - 15 m	Mars - Juin	Élevé
Troène	Ligustrum vulgare L. (e.i)	3 m	Juin - Juillet	Économique



Houx



Fusain



Cornouiller

Source : CAUE 93

HAIE LIBRE



Sureau



Rhododendron



Oranger du Mexique

Nom français	Exemple d'espèces	Hauteur maximale en mètres	Période de floraison	Gamme de prix Sujet de 40/60 cm environ
	Espèces	caduques	3	
Cornouiller	Cornus sanguinea L. (e.i.)	2 - 4 m	Mai - Juin	Économique
Deutzia	Deutzia magnifica	3 m	Juin	Économique
Églantier	Rosa canina L. (e.i.)	1 - 3 m	Avril - Juillet	Économique
Forsythia	Forsythia x intermidia	2,5 - 3 m	Février - Mars	Économique
Noisetier	Corylus avellana L. (e.i.)	2 - 5 m	Février - Mars	Économique
Merisier	Prunus avium L. (e.i.)	20 m	Avril - Mai	Économique
Rosier	Rosa arvensis Huds. (e.i.)	0,3 - 1 m	Juin - Juillet	n.c
Seringat	Philadelphus coronarius	3 m	Juin	Économique
Spirée	Spirae japonica	2 m	Juin - Août	Moyen
Sureau	Sambucus nigra L. (e.i.)	2 - 8 m	Juin - Juillet	Économique
	Espèces p	ersistanto	es	
Céanothe	Ceanothus thyrsiflorus	0,8 - 1 m	Mai - Juin	Moyen
Eleagnus	Eleagnus ebbingei	2 - 3 m	Septembre - Novembre	Économique
Fusain	Euonymus europaeus L. (e.i)	3 - 7,5 m	Avril - Mai	Économique
Laurier	Viburnum tinus	2 - 2,5 m	Novembre - Mars	Moyen
Oranger du Mexique	Choisya ternata	2 - 3 m	Avril/Mai - Septembre	Élevé
Osmanthe	Osmanthus heterophyllus	1,8 m - 3 m	Août - Septembre	Moyen
Rhododendron	Rhododendron	0,6 - 10 m	Février - Mars	Moyen
Viorne	Viburnum opulus L. (e.i.)	2 - 5 m	Mai - Juin	Économique



Noisetier



Spirée

e.i. : espèces indigènes à la Seine-Saint-Denis

Source : CAUE 93

PLANTES GRIMPANTES

Source : CAUE 93



Nom français	Exemple d'espèces	Hauteur maximale en mètres	Période de floraison	Gamme de prix Sujet de 40/60 cm environ	
	Espèces caduques				
Vigne vierge	Parthenocissus quinquefolia L.	10 - 15 m	Mai	Économique	
Jasmin	Jasminum officinalis L.	6 - 9 m	Mai - Août	Économique	
Espèces persistantes					
Chèvrefeuille	Lonicera periclymenum L. (e.i.)	2 - 5 m	Juin - Septembre	Économique	
Clématite	Clematis vitalba L. (e.i.)	7 m	Juin - Août	Économique	
Lierre	Hedera helix L. (e.i.)	7 - 10 m	Septembre - Novembre	Économique	



Jasmin



Chèvrefeuille

e.i. : espèces indigènes à la Seine-Saint-Denis